



Programme d'Appui aux PME/PMI
et à la Maîtrise des Technologies
d'Information et de Communication (PME II)

REVUE DE PRESSE

Du 21 au 23 août 2012



Programme cofinancé par l'Algérie et l'Union Européenne

Palais des expositions Pins Maritimes - Mohammadia - Alger

Tél. : +213 (0) 21 21 00 68 - Fax : +213 (0) 21 21 00 86 - e-mail : contact@algerie-pme2.dz

www.algerie-pme2.dz

SOMMAIRE

Environnement de la PME	
60 véhicules exportés vers la Guinée-Bissau La SNVI veut sa place dans le marché africain	P 4
Les inscriptions au registre de commerce en baisse	P 6
Irrigation par système d'appoint de 1,2 million d'hectares Un coût de 150 milliards de DA	P 7
Céréaliculture L'irrigation d'appoint exige 150 milliards de dinars	P 9
Passation de marchés publics Ce qui fait peur aux managers	P 10
Commerce Extérieur La facture d'importation en baisse en 2012	P 15
Production d'électricité Deux centrales projetées à Béchar et Ghardaïa	P16
Reconstruire l'industrie nationale L'État ou le privé ?	P 17
Les pouvoirs publics face à l'informel 800 importateurs rayés des listes	P 20
Rapport de la CnuCED sur les IDE L'Algérie enregistre un flux de 2,57 milliards de dollars en 2011	P 22
Excédent commercial 17 milliards de dollars en 2012	P 24
Energies renouvelables - 125 kits solaires installés à Tébessa	P 26
SNVI- Un véritable poids lourd de l'industrie mécanique	P 27
Alors qu'un excédent de 17 milliards de dollars a été enregistré durant les sept premiers mois de 2012 La Chine garde sa place de premier fournisseur de l'Algérie	P 30
Tlemcen La zone industrielle en quête d'une mise à niveau	P 32
Appel d'offres pour la réalisation de deux centrales électriques à Tamanrasset et Illizi	P 34
Production de tomate industrielle Des chiffres contradictoires	P 35
Après la baisse de la facture alimentaire Les importations diminuent de 6%	P 37
L'argent du Fonds de régulation des recettes pour combler le déficit L'Algérie puise dans son bas de laine	P 39

SOMMAIRE *Suite ...*

TIC	
Téléphonie mobile Des chiffres et des questions	P 41
AutoRoute Est-Ouest Mobilis assure une couverture technique et commerciale	P 43
Sidi Bel-Abbès Une partie de la ville privée de téléphone et d'internet à cause des vols de cuivre	P 44
FINANCEMENT	
Gestion des microcrédits à Tamanrasset Plus de 1430 projets financés en 7 mois	P 45
Oran 1.856 projets financés par l'ANSEJ Les jeunes préfèrent le transport	P 47
Coopération / International	
Déclaration finale de la réunion des 5+5 "Raffermisssement du dialogue en Méditerranée occidentale"	P 48
Démarrée en août 2007 La crise financière mondiale est loin de se terminer	P 50
Protection de la région côtière d'Alger L'UE approuve un programme de 34 millions d'euros	P 52
Autrement dit, Euro Le radeau de la Méduse ?	P 53
OMC La Russie officiellement 156e membre	P 55
Demande mondiale de l'or sous l'effet de la crise Recul à 990 tonnes au 2e trimestre 2012	P 56
Evénements	
Salon MED-IT 2012 : Un véritable espace de connexion	P 58

Support	Le Quotidien d'Oran	Date	21 août 2012
Titre	60 véhicules exportés vers la Guinée-Bissau La SNVI veut sa place dans le marché africain		

Hamoud Tazerouti, PDG de la société nationale des véhicules industriels (SNVI) a révélé que le plan de redressement, entamé en 2010 et rendu possible grâce à un apport financier public de 12,5 milliards de DA, a permis à l'entreprise de retrouver sa vocation d'exportation, notamment vers le marché africain.

Deux ans après, un premier contrat a été conclu avec la Guinée Bissau, en février dernier et portant sur la vente de 60 autocars de type «Safir» et minibus «L25» et ce, pour un montant global de 6,6 millions d'euros. Leur livraison sera effectuée après que ce pays ait obtenu un crédit auprès de la Banque islamique de développement (BID).

Aussi et en matière d'exportation, M. Tazerouti a indiqué que «la SNVI avait exporté, en 2011, une trentaine de camions, d'une valeur de 1,6 million d'euros, vers le Mali, un de ses traditionnels clients étrangers». A ce sujet, le premier responsable de la SNVI a tenu à déplorer que «l'entreprise a réussi à reconquérir le marché malien en décrochant, en 2011, un contrat avec l'armée malienne, mais la situation qui règne dans ce pays a gelé la reprise de l'activité».

M. Tazerouti a affirmé que «l'entreprise était prête à relever ce défi pour satisfaire, à la fois, une forte demande locale et réduire le coût des importations de voitures qui ont pris, ces dernières années, des proportions inquiétantes». Cependant et selon lui, l'émergence d'une industrie nationale de l'automobile demeure tributaire de deux conditions nécessaires à savoir : une sous-traitance expérimentée et un marché potentiel.

A une question relative au récent partenariat liant la SNVI aux constructeurs allemands Daimler et Mercedes Benz, il a expliqué que «ces projets ont été négociés et conclus, en juillet dernier, grâce aux efforts déployés par l'Etat pour lancer, en Algérie, une construction de véhicules de grande qualité, à compter de 2013».

D'autre part, le premier gestionnaire de la SNVI a annoncé que son entreprise a été choisie pour prendre part à deux des trois joint-ventures, créées par le ministère de la Défense nationale (MDN), en partenariat avec le Fonds d'investissement émirati «Aabar» et les constructeurs allemands Daimler et Mercedes/Benz, en tant que partenaires technologiques». Ces sociétés mixtes produiront des véhicules et des moteurs industriels de la même qualité que ceux fabriqués dans les usines de Daimler en Turquie et en Allemagne, a-t-il expliqué.

Ainsi, la première des joint-ventures, auxquelles la SNVI est partenaire, consiste à lancer une plate-forme au site de la société, à Rouiba, spécialisée dans la construction de camions et de bus de marque Daimler, à raison de 16.500 véhicules dans 4 ans, dont 15.000 camions, 1.000 autobus et 500 minibus. Pour cette joint-venture, la SNVI détient 34% du capital, de l'ordre de 15,4 milliards de DA, et de l'Entreprise de développement des Industries du véhicule (EDIV), relevant du MDN, actionnaire à 17%) et les 49% revenant à l'Emirati 'Aabar'. Une fois en production, au cours du second trimestre 2013, cette unité emploiera quelque 2.000 personnes sous la conduite de techniciens allemands.

Quant à la deuxième joint-venture qui aura, quant à elle, sa plate-forme à Tiaret, elle produira à partir de la fin 2013, des fourgons utilitaires de marque «Sprinter» et des véhicules tous terrains à 4 roues motrices (4X4) destinés à l'Armée nationale populaire (ANP).

Enfin, la troisième joint-venture, dans laquelle la SNVI n'est pas partenaire, est composée pour la partie algérienne, par l'Entreprise algérienne de production de moteurs (EMO), qui détient 34% du capital, et le Groupement de production d'industrie mécanique (GPIM), une entité de MDN, qui détiendra 17% alors que l'Emirati «Aabar» sera détenteur du reste.

En matière de prévisions arrêtées pour cette année, M. Tazerout a indiqué que la SNVI a tablé sur un chiffre d'affaires de 27 milliards de DA et que le déficit auquel elle faisait face, en raison des coûts élevés des charges et d'un problème de sureffectif (6.500 travailleurs), a été ramené en 2011, à environ 1 milliard de DA, contre 2,34 milliards DA, une année auparavant.

Salah C

Support	Le Quotidien d'Oran	Date	21 août 2012
Titre	Les inscriptions au registre de commerce en baisse		

Impossible de détrôner la capitale en matière d'implantation des opérateurs économiques. Selon un bilan établi par le centre national de registre de commerce (CNRC), rapporté par l'APS, Alger demeure en tête des wilayas en matière d'activité commerciale avec 202.610 commerçants inscrits, au cours du premier semestre de l'année 2012. Vient en 2ème position, la capitale de l'Ouest, Oran avec un taux de 71.071, suivie de Sétif 66.096 et de Tizi Ouzou 64.927.

Mais en termes d'inscription au registre de commerce, le rapport du CNRC fait état d'une baisse de 28%, soit 204.097 inscriptions par rapport à la même période de 2011. Avec cette régression, le nombre total des commerçants en Algérie est de 1.568.741 dont 1.433.133 personnes physiques représentant 91,4%, et 135.608 personnes morales (8,6%), marquant ainsi une chute des inscriptions des personnes physiques dépassant 31%. Cependant, les inscriptions des personnes morales ont augmenté de 19,9%.

Malgré cette baisse, les données du CNRC relèvent, toutefois, un point positif, de nouvelles créations d'entreprises, 105.026 au total dont 96.452 constituées en personnes physiques et 8.574 personnes morales (sociétés). Cinq wilayas seulement sur les 48 du pays ont connu une hausse de nombre d'entreprises créées durant le 1er semestre 2012 par rapport à la même période de l'année 2011. Il s'agit de Tizi Ouzou enregistrant un taux de 22,1%), Biskra 13,8%, Sétif 5,9%, El Oued 4,1% et Boumerdès 3,6%.

Durant cette même période, le CNRC a enregistré durant cette période 40.035 modifications effectuées par les opérateurs économiques inscrits au registre du commerce pour divers motifs, opérées essentiellement par les personnes physiques soit 75% du total, alors que les radiations ou cessations d'activités du registre de commerce ont atteint à la fin de juin dernier 59.001, dont 93,3% sont effectuées également par des personnes physiques.

D'autre part, s'agissant de la nature des activités, le CNRC a précisé que 42% des commerçants, personnes physiques, sont inscrits dans le secteur du commerce de détail, 39,9% dans les services, 14,1% dans la production industrielle et BTPH. Quant aux personnes morales, 31% des commerçants sont inscrits dans les services, contre 29,6% dans la production industrielle et le BTPH et 22,3% dans le secteur de l'import -export.

Concernant les étrangers inscrits au registre du commerce, les tunisiens sont classés en première position avec un taux de 29,25%, suivis des Marocains 20,9%, des Syriens 20,61% et des Egyptiens 7,08%. Au total, ils sont 8.984 étrangers inscrits au registre de commerce à la fin juin 2012 soit 6.936 sociétés, dont les gérants sont de nationalité étrangère et 2.048 personnes physiques.

Mokhtaria Bensaâd

Support	El MOUDJAHID	Date	21 août 2012
Titre	Irrigation par système d'appoint de 1,2 million d'hectares Un coût de 150 milliards de DA		

L'équipement d'une superficie de 1,2 million d'hectares pour la production de céréales par système d'irrigation d'appoint nécessiterait un investissement de 150 milliards de dinars, selon une étude réalisée par le Bureau national d'études pour le développement rural (BNEDER).



Nous avons évalué l'estimation financière en matière d'équipement à plus de 150 milliards de dinars», a déclaré le directeur du BNEDER, M. Aboud Saleh Bey à l'APS. La Banque de l'agriculture et du développement rural s'est dite prête à accompagner un tel investissement.

Le taux de rentabilité de ce système d'irrigation est estimé à 19% du montant d'investissement consenti, et ce, à partir de la troisième année de mise en œuvre, selon cette étude réalisée au profit du ministère de l'Agriculture et du Développement rural sur l'impact de l'irrigation d'appoint sur les rendements céréaliers. Cette étude a découvert un potentiel de 2,4 millions d'hectares possible à irriguer à partir des eaux superficielles (barrages, retenues collinaires...) et souterraines.

Sans recourir aux eaux souterraines, le Bneder a dégagé quelque 655.200 ha à irriguer seulement avec les eaux superficielles existant au nord du pays. Les calculs ont été faits sur la base de la carte d'occupation du sol et celles des eaux conventionnelles. Sur les 3,3 millions d'hectares réservés à la culture céréalières, 95.000 ha seulement sont équipés en moyens d'irrigation d'appoint. Cette étude a pris en considération les contraintes climatiques auxquelles est exposée l'agriculture algérienne notamment la sécheresse et les inondations, qui sont devenues des phénomènes extrêmes menaçant la production agricole.

Concernant l'impact de l'irrigation d'appoint sur les rendements, cette étude a ciblé un rendement «réaliste» de 30 quintaux/ha sur une superficie de 1,2 million d'ha ce qui donne une production de 37,2 millions de quintaux annuellement. «Cela démontre qu'il y a des possibilités d'obtenir de meilleurs rendements avec l'irrigation d'appoint», a commenté M. Saleh Bey.

Les directions, institutions et les équipementiers, concernés par la mise en œuvre de cette étude, ont organisé plusieurs réunions pour asseoir un schéma optimal et organisationnel d'un dispositif de soutien et de vulgarisation pour sécuriser la céréaliculture algérienne à travers l'irrigation.

«Cette étude va donner lieu à des conventions cadres pour codifier les droits et obligations de chacune des parties prenantes. La première concerne l'acteur fédérateur qui est l'OAIC, la BADR et les instituts techniques et la deuxième va lier l'agriculteur et les différents acteurs fédérateurs concernés (OAIC et Anabib)», a fait savoir M. Saleh Bey.

Support	Le Soir d'Algérie	Date	21 août 2012
Titre	Céréaliculture L'irrigation d'appoint exige 150 milliards de dinars		

L'équipement d'une superficie de 1,2 million d'hectares pour la production de céréales par système d'irrigation d'appoint nécessiterait un investissement de 150 milliards de dinars, selon une étude réalisée par le Bureau national d'études pour le développement rural (Bneder).

Tenant compte d'un assolement biennal (céréales-jachère), l'étude a dégagé une superficie cible de 1,2 million d'ha à irriguer par le système économiseur d'eau. «Nous avons évalué l'estimation financière en matière d'équipement à plus de 150 milliards de dinars», a déclaré le directeur du Bneder, Aboud Saleh Bey à l'APS. La Banque de l'agriculture et du développement rural s'est dite prête à accompagner un tel investissement. Le taux de rentabilité de ce système d'irrigation est estimé à 19% du montant d'investissement consenti, et ce, à partir de la troisième année de mise en œuvre, selon cette étude réalisée au profit du ministère de l'Agriculture et du Développement rural sur l'impact de l'irrigation d'appoint sur les rendements céréaliers.

Cette étude a découvert un potentiel de 2,4 millions d'ha possibles à irriguer à partir des eaux superficielles (barrages, retenues collinaires...) et souterraines. Sans recourir aux eaux souterraines, le Bneder a dégagé quelque 655 200 ha à irriguer seulement avec les eaux superficielles existant au nord du pays. Les calculs ont été faits sur la base de la carte d'occupation du sol et celles des eaux conventionnelles. Sur les 3,3 millions d'ha réservés à la culture céréalière, 95 000 ha seulement sont équipés en moyens d'irrigation d'appoint.

Cette étude a pris en considération les contraintes climatiques auxquelles est exposée l'agriculture algérienne notamment la sécheresse et les inondations. Concernant l'impact de l'irrigation d'appoint sur les rendements, cette étude a ciblé un rendement «réaliste» de 30 quintaux-ha, sur une superficie de 1,2 million d'ha ce qui donne une production de 37,2 millions de quintaux annuellement.

«Cela démontre qu'il y a des possibilités d'obtenir de meilleurs rendements avec l'irrigation d'appoint », commente Saleh Bey. «Cette étude va donner lieu à des conventions cadres pour codifier les droits et obligations de chacune des parties prenantes. La première concerne l'acteur fédérateur qui est l'OAIC, la Badr et les instituts techniques, et la deuxième va lier l'agriculteur et les différents acteurs fédérateurs concernés (OAIC et Anabib)», indique le directeur du Bneder. Rappelons que le département ministériel de Rachid Benaïssa avait lancé, l'année dernière, la mise en œuvre du dispositif de soutien sur le Fonds national de développement de l'investissement agricole (FNDIA) pour la promotion des systèmes d'irrigation économiseurs d'eau à la parcelle.

Ce dispositif visait à accroître la superficie agricole utile (SAU) en irrigué de 981 000 hectares à 1,6 million d'hectares à l'horizon 2014, soit une extension de 700 ha, et à généraliser l'utilisation des systèmes d'irrigations économiseurs d'eau de 412 000 ha existants à 977 000 à l'horizon 2014.

C. B.

Support	Le Soir d'Algérie	Date	22 août 2012
Titre	Passation de marchés publics Ce qui fait peur aux managers		

La réglementation régissant la passation de marchés publics s'avère contraignante pour les managers des entreprises publiques nationales, tétanisés par cette épée de Damoclès.

Amendée et modifiée à maintes reprises durant la décade écoulée, notamment en 2010, 2011 et en janvier 2012, la réglementation régissant la passation de marchés publics vise à lutter contre la corruption et moraliser l'attribution de la commande publique. Et cela dans le contexte où plusieurs scandales économiques ont impliqué des cadres dirigeants d'entreprises nationales. Ainsi, les dernières modifications apportées au code, en janvier 2012, permettent une certaine latitude aux gestionnaires publics et assouplissent les dispositions antérieures.

Le code est censé «sécurisant»

Ces modifications précisent les modalités, modes et seuils de passation et tendent également à clarifier les responsabilités des parties contractantes. En ce sens, un manager du secteur industriel mécanique public estime que le code en vigueur «sécurise les gestionnaires».

Il «définit les responsabilités, les limites à ne pas franchir», relève l'ancien P-dg de Sonatrach, Abdelmadjid Attar. A charge, cependant, pour les managers publics, relèvent des juristes et consultants, de savoir adapter leur organisation, de manière conforme à leurs spécificités et sans déroger à la procédure, sauf aval gouvernemental. Mais, dans la mesure où aucun mode opératoire n'est réellement défini, les entrepreneurs publics se retrouvent donc confrontés à des difficultés. Des problèmes d'organisation, de compréhension Au-delà de la qualité du management public, les lourdeurs bureaucratiques et les dysfonctionnements du système financier national, l'application du code pose un problème d'organisation aux entreprises, relèvent nombre d'industriels et consultants.

A ce propos, Abdelmadjid Attar constate que l'application du code est «extrêmement complexe. Il soulève beaucoup de non-dits». Ainsi, «certaines dispositions ne sont pas claires et peuvent être différemment interprétées». De même, les responsabilités des contractants ne sont pas réellement cernées et des problèmes peuvent surgir (en matière de gestion des deniers publics et lancement de partenariats notamment).

Ce qu'un dirigeant de l'Union nationale des entrepreneurs publics (Unep) agrée en observant que le texte pose nombre de problèmes pour les intervenants, notamment une mauvaise compréhension et un manque de clarté par rapport aux dispositions du code du commerce.

Pas de différenciation

Certes, le texte ne consacre plus l'unicité absolue de la réglementation tous les marchés et concède des facilitations à certaines catégories d'entreprises. Néanmoins, il ne différencie absolument pas entre les entreprises économiques et les établissements publics.

Or, un code unique pour l'ensemble des établissements, administrations et entreprises publics, «ce n'est pas bon», observe Abdelmadjid Attar. «Il est anormal qu'un seul code s'applique en même temps aux SPA, PME, Epic de même qu'aux administrations», souligne-t-il.

Et de noter que les établissements publics ne sont pas organisés ne fonctionnent pas comme les entreprises publiques et leurs domaines de compétences diffèrent. Ce dernier rappelle que des entreprises, à l'instar de Sonatrach d'autres, avaient leurs propres réglementations «très strictes» et ont mis en place des commissions de marché en fonction de leur organisation interne et du niveau d'engagement.

Le gestionnaire public tétanisé

Ce qui conférerait davantage d'efficacité et de rapidité, en matière de gestion, traitement, contrôle et suivi. «Le gestionnaire était beaucoup plus tranquille», dira l'ancien dirigeant de Sonatrach qui précise, néanmoins, que la procédure d'appel d'offres et la mise en compétition des maîtres d'œuvre, des prestataires de services et fournisseurs sont nécessaires, incontournables et recommandées. Dans le contexte où «l'acte de gestion est toujours pénalisant », Abdelmadjid Attar relève que les gestionnaires publics sont «tétanisés ».

Ainsi, les gestionnaires mais aussi les membres des commissions de marché «ont peur. Ils hésitent avant d'engager des opérations ou à prendre des décisions, craignant le risque d'être incarcérés». Voire, certains membres de commissions s'absentent lors des réunions pour ne pas participer et devoir prendre des décisions, relève-t-on.

Les errements procéduriers

Autre problème : la procédure de présélection et sélection des soumissionnaires (bureaux d'études, entreprises de réalisation, prestataires de services et fournisseurs...) lors des phases techniques et financières des appels d'offres. «En théorie, c'est bon mais en pratique, le doute émerge», observe-t-il, d'autant que le processus de sélection ne s'opère pas de manière continue et que la sélection en phase technique s'avère imparfaite et que des erreurs peuvent être commises dans le choix des soumissionnaires.

Comme la vigilance des membres des commissions peut être trompée tandis que le choix du moins-disant en phase financière n'est pas toujours la meilleure solution, assure-t-on. Ce qui affecte l'efficacité managériale ainsi que la rapidité dans la prise de décision.

De la multiplicité des interventions...

Autre difficulté principale, la centralisation des procédures, la multiplicité des intervenants. Or, «plus il y a d'intervenants et niveaux de décision qui se superposent, plus il y a de pressions et d'interférences. Et c'est ce qui favorise la corruption», constate M. Attar.

A contrario, moins il y a d'intervenants, moins il y a de la corruption», dira l'ancien manager de Sonatrach qui remarque que le code sert davantage à réprimer qu'à organiser. «Le code ne dérange pas les managers publics. Il les empêche de prendre l'initiative. Trop restrictif, il laisse entendre que tout le monde est coupable», affirme l'ancien manager de Sonatrach qui estime qu'il s'agit plutôt de «faire confiance aux managers, les responsabiliser et les protéger mieux».

De la problématique du contrôle externe

Autre contrainte relevée par un expert-comptable et par le dirigeant de l'Unep, l'exercice du contrôle externe. Entérinée par les modifications survenues en 2011 et 2012, une disposition stipule que les entreprises publiques sont soumises au contrôle d'organes externes.

Ce qui relève du flou, l'autorité en charge de ce contrôle externe n'étant pas clairement identifiée de même que le référent juridique principal (code du commerce, code des marchés publics ou autres textes réglementaires) n'est pas précisé. Ainsi, selon le juriste Nacereddine Lezzar, cité par voie de presse, l'application du code des marchés publics aux entreprises publiques économiques est «inappropriée » et résulte d'une confusion entre les fonctions d'une entreprise publique économique soumise à la comptabilité commerciale et celles d'une administration publique soumise à la comptabilité publique.

Outre le fait que les entreprises publiques sont désavantagées par rapport à celles du secteur privé en matière de contrôle externe.

L'atteinte des objectifs, pas évident

Les analystes et les opérateurs économiques observent, par ailleurs, que le respect par les partenaires étrangers, fournisseurs contractuels d'entreprises publiques, de l'obligation d'investir dans la fabrication des équipements et intrants commandés reste du domaine de l'incertain. Ce n'est pas toujours évident, assure-ton. Or, avec des managers qui «se retrouvent les mains liées, en matière d'équipement, fourniture et services », note un expert-comptable, et des procédures en matière d'appels d'offres qui prennent du temps, la possibilité de concrétiser les objectifs initiaux reste incertaine.

L'atteinte des objectifs de la passation de marchés, «ce n'est pas évident, notamment quand les prix des intrants commandés fluctuent», observe cet expert. Et dans la mesure où les délais ne sont pas totalement respectés et les processus soumis à des impondérables, relèvent les industriels. En somme, le dispositif est «trop procédurier, objectivement» pour les managers publics, intègres, conclut l'expert-comptable.

ÉVALUATION DES ENTREPRISES PUBLIQUES

En interne et de manière continue, c'est mieux

L'évaluation des entreprises publiques en termes de performance et respect des procédures de passation des marchés publics doit s'améliorer, s'internaliser. De l'avis de l'ancien P-dg de Sonatrach, Abdelmadjid Attar, citant le modèle mis en place par cette compagnie et qui disposait de sa propre réglementation, «il y a énormément de dossiers qui doivent être traités en interne».

«Il faut internaliser certaines procédures», relève cet expert qui précise, toutefois, que les grands projets structurants doivent recevoir l'aval de la tutelle ministérielle ou du gouvernement. Estimant que les contrats de performance assujettissant les managers publics constituent «des avertissements», Abdelmadjid Attar considère que l'obligation de résultat en contrepartie de ressources financières ne suffit pas. «Donner de l'argent, certes, oui mais aussi des moyens et des pouvoirs d'action», relève-t-il.

Comme il estime que cette évaluation des performances doit se faire de manière continue, en responsabilisant effectivement les managers.

IMPACT SUR LES ENTREPRISES PUBLIQUES

10 à 15% de pertes d'activité

L'impact des contraintes posées par le code des marchés publics pour le secteur public reste à bien cerner. Néanmoins, l'on estime déjà que l'activité économique ralentit, subissant une perte de l'ordre de 10 à 15% au moins.

Voire, davantage pour les activités de production. Selon un manager du secteur industriel mécanique public, des retards d'approvisionnement en intrants et équipements pour la production et la vente ont été enregistrés. En fait, l'application de ce code, la mise en œuvre des procédures de passation génèrent des pertes de temps, au mieux de six mois. «C'est beaucoup», estime l'ancien P-dg de Sonatrach, Abdelmadjid Attar.

Qu'il s'agisse de grands projets d'études ou de réalisation et de montants importants ou même de l'acquisition de petits équipements, cela impacte sur l'atteinte des objectifs, générant des retards de 1 à 2 ans parfois. Voire, des surcoûts, la plupart des projets accusant entre 15 et 20% de surcoûts», relève cet analyste.

La réglementation peut être «violée» de manière légale

Il existe quarante possibilités de «violer» la réglementation des marchés de façon légale, observe un expert-comptable. Des opérateurs, tant maîtres d'œuvre que maîtres d'ouvrage, prestataires de services ou fournisseurs étrangers trouvent des astuces multiples pour contourner les dispositions du code.

A travers des manœuvres dilatoires, des manipulations et des pressions, certains distributeurs arrivent à obtenir des facilitations, voire des concessions des pouvoirs publics. Il y a des fournisseurs qui s'entendent à multiplier les offres, y compris par le biais de sociétés fictives, de façon à ce que l'une d'elles remporte le marché et rémunère les autres. Ce qui fait que les grandes entreprises d'études, de réalisation ou prestation, soucieuses de leur réputation, préfèrent s'abstenir de participer.

Le maître-mot des managers publics : la flexibilité

Plusieurs P-dg d'entreprises ou groupes publics revendiquent davantage de flexibilité en matière de passation de marchés publics notamment. Voilà quelques déclarations médiatiques en ce sens :

- Le P-dg du groupe Sonatrach, Abdelhamid Zerguine avait récemment exhorté les pouvoirs publics à davantage de flexibilité, de «souplesse» concernant la passation de marchés publics.
- Le P-dg de l'opérateur de téléphonie mobile public Algérie Télécom Mobilis, Saad Damma, a affirmé également que son entreprise avait besoin d'une flexibilité du code des marchés publics notamment pour certaines prestations et acquisitions qui ne sont pas très coûteuses, mais nécessaires au fonctionnement quotidien de son réseau.

- Le P-dg du groupe Sonelgaz, Noureddine Bouterfa, avait, récemment, exprimé l'impossibilité pour ses cadres de travailler dans un environnement hostile, où «il y a de la suspicion à tous les niveaux».

En ce sens, Noureddine Bouterfa, soucieux de flexibilité, avait relevé l'inadaptation de la législation douanière, déplorant tacitement le zèle des agents douaniers à appliquer la loi, stricto sensu, en matière de contrôle et gestion unitaire des expéditions. Ainsi que les faux procès intentés aux sociétés du groupe, suspectées de surfacturations ou de «truander» leurs clientèles.

Chérif Bennaceur

Support	Le Soir d'Algérie	Date	22 août 2012
Titre	Commerce Extérieur La facture d'importation en baisse en 2012		

La facture d'importation enregistre une baisse en 2012, au moins durant les sept premiers mois de l'année. C'est ce que le Centre national de l'informatique et des statistiques (Cnis, relevant des Douanes algériennes) constate.

Ainsi, le Cnis indique que l'Algérie a enregistré un excédent commercial de 17,45 milliards de dollars depuis le début de l'année, contre 13,95 milliards de dollars durant la même période en 2011, soit une hausse de plus de 25%. Une amélioration que le Cnis explique par une baisse des importations conjuguée à une amélioration des exportations, essentiellement des hydrocarbures.

Et ce, dans la mesure où les exportations de l'Algérie ont atteint 44,36 milliards de dollars contre 42,42 milliards de dollars au cours de la même période de l'année écoulée, en hausse de 4,57%. Sur le montant global des exportations, les hydrocarbures ont, en effet, représenté 97,33% avec 43,17 milliards de dollars lors des sept premiers mois 2012, contre 41,15 milliards de dollars durant la même période de 2011, en hausse de 4,93%.

Et cela même si les exportations hors hydrocarbures demeurent toujours « marginales » avec seulement 2,67% du volume global des exportations, soit une valeur de 1,18 milliard de dollars. Dans ce cadre, l'on note que les exportations de demi-produits (948 millions de dollars) et de biens alimentaires (119 millions de dollars) ont enregistré des baisses respectives de 1,25% et de 40,80%. Et d'autant que les importations se sont établies à 26,91 milliards de dollars contre 28,46 milliards de dollars au cours de la même période en 2011.

Soit une diminution de 5,46%, indiquent les chiffres provisoires du Cnis qui font ressortir que ces résultats ont dégagé un taux de couverture des importations par les exportations de 165% contre 149% durant la même période de référence. Ainsi, l'on constate, en particulier, que les biens d'équipements agricoles ont baissé de 33,85%, représentant 170 millions de dollars contre 257 millions de dollars à la même période de 2011.

De même que les biens d'équipements industriels avec un recul de plus de 11,77% se sont chiffrés à 8,23 milliards de dollars contre 9,33 durant la même période de comparaison. La baisse a également touché les biens alimentaires (12,24%) pour atteindre 5,04 milliards de dollars contre 5,74 milliards de dollars à la même période en 2011. Les importations du groupe demi-produits ont aussi reculé de 8,24%, totalisant 6,03 milliards de dollars contre 6,56 milliards de dollars, détaille le Cnis.

Néanmoins, l'on note une hausse importante, celle du groupe « énergie et lubrifiants » avec 659 millions de dollars (+24,57%) et des « biens de consommation non alimentaires » avec 5,65 milliards de dollars (+13,98%) et « produits bruts » à 1,13 milliards (+4,81%).

Chérif Bennaceur

Support	Le Soir d'Algérie	Date	22 août 2012
Titre	Production d'électricité Deux centrales projetées à Béchar et Ghardaïa		

La Société algérienne de production de l'électricité (SPE) vient de lancer par voie de presse deux avis d'appel d'offres national et international pour la réalisation de deux centrales électriques dans les wilayas de Béchar et de Ghardaïa.

Ces appels d'offres, séparés, portent sur la réalisation de deux centrales électriques en turbine à gaz à Béni-Abbès d'une capacité de 34 MW dans la wilaya de Béchar et à El Goléa (Ghardaïa) d'une capacité de 60 MW. L'ouverture des plis technique et financier s'effectuera le 1er octobre prochain. Ces deux projets s'inscrivent dans le cadre du plan Sud, lancé sur le moyen terme et visant à renforcer les capacités de production dans cette région.

Un programme qui avance bien, relève un cadre dirigeant à la SPE, M. Lezhari, contacté, et qui fait état de mises en service. Il s'agit notamment de la centrale à turbine à gaz d'El Oued (4x20 MW), celle de Timimoun (2x20 MW), de Ménéa (El-Goléa) de 3x 110 MW, ainsi que des centrales de Béni-Abbès (2x20MW) et de Tindouf (2x20 MW), outre les centrales diesel.

De même que l'on projette notamment la réalisation d'une centrale de 600 MW à Hassi Messaoud.

Il est également question de la création d'une filiale Sud, en charge de cette région et du programme de développement des énergies nouvelles et renouvelables.

Chérif Bennaceur

Support	Le Soir d'Algérie	Date	22 août 2012
Titre	Reconstruire l'industrie nationale L'État ou le privé ?		

S'il y a bien un débat récurrent dans lequel on a tendance à s'embourber en Algérie, c'est bien celui du choix qu'il y aurait à faire entre étatismes et libéralisme. Aujourd'hui, avec tous les grands bouleversements qu'a connus l'économie mondiale, c'est ici l'exemple même du faux débat.

Les choix en économie ne se posent plus en ces termes. «Le bon chat est celui qui attrape la souris», nous disent les communistes chinois ou encore, «il n'y a pas d'économie de droite ou de gauche, il y a l'économie qui est performante et celle qui ne l'est pas», renchérissent les Travaillistes anglais. Ces deux dernières décennies nous ont fait découvrir «le libéralisme social» ou encore «le socialisme libéral».

C'est dire que chez nous, le débat gagnerait à être posé dans de nouveaux termes. Pour contribuer à clarifier les choix qu'à faire notre éco, nous soulevons ici quatre questions

- *1°/ Faut-il continuer à fonder notre politique industrielle sur les entreprises publiques ?*

L'industrialisation de l'Algérie décidée en 1966 et qu'on a commencé à mettre en œuvre en 1970 était fondée sur la constitution de grandes entreprises publiques, les sociétés nationales, qui géraient des branches entières de l'industrie : mécanique (Sonacome), métallique (SN Métal), électronique (Sonelec), sidérurgique (SNS), etc. Dans les années 70, le secteur industriel participait à un taux de 16 à 17% au PIB, cette contribution était d'origine principalement pour ne pas dire quasi exclusivement publique.

Depuis la fin des années 80, l'industrie publique est en crise. Une crise qui ne finit pas de grossir. C'est d'abord une crise de performance productive : nous avons l'une des plus mauvaises productivités globales des facteurs du Bassin méditerranéen : obsolescence des équipements, sous-qualification de la main-d'œuvre due surtout à l'éclatement et la dispersion des collectifs de producteurs difficilement constitués dans les années 70, mauvaise organisation du travail...

La crise de l'industrie publique est aussi une crise de débouchés qui a apparu au grand jour dès que l'économie nationale s'est quelque peu ouverte avec les réformes de 1988/89. Bien évidemment, tout cela a entraîné l'industrie publique dans une crise d'endettement qu'aucune restructuration financière (il y en a eu quatre à ce jour) n'a pu juguler. Rappelons simplement que durant la seule décennie 2003-2011 quelque 32 milliards de dollars ont été déboursés par le Trésor public pour «retaper» nos entreprises publiques.

Nous savons à présent que ce qui est en cause dans cette situation catastrophique du secteur public économique, ce sont, bien sûr les rigidités structurelles de l'économie mais c'est aussi la **forme étatique directe** de gestion des entreprises publiques : l'Etat propriétaire fixe aux entreprises industrielles publiques d'innombrables objectifs à atteindre qui ne sont pas toujours d'ordre économique.

Les entreprises publiques doivent fournir de l'emploi, beaucoup d'emplois et des emplois permanents. Elles doivent contribuer au développement des régions déshéritées qui ne sont pas propices à la rentabilité (mauvaise infrastructure, absence d'utilités...). Elles doivent contribuer à atteindre des objectifs sociaux fixés par l'Etat (rappelons- nous les coopératives de consommation, les centres de repos et de loisirs et même le sport de performance).

Nous n'avons pas affaire en réalité à des entreprises économiques telles que les conçoivent et les définissent la théorie de l'entreprise et l'économie industrielle. Et l'Etat, puissance publique, pouvoir politique et propriétaire, ne pourra jamais s'empêcher d'utiliser «son» entreprise à concrétiser des objectifs extra-économiques. Ainsi, le «ver est dans le fruit».

L'Etat est mauvais gestionnaire direct d'entreprises de production d'autant que les managers à qui il confie la direction de ses entreprises sont plus choisis sur le critère de la fidélité politique que sur celui de la compétence technique et managériale. On comprend pourquoi dans le monde entier, et singulièrement dans les économies «centralement planifiées de type soviétique», la privatisation des entreprises publiques s'est imposée !

- ***2*/ Faut-il continuer à renflouer les entreprises industrielles publiques sans les réorganiser, les restructurer ?***

Si les éléments d'évaluation que nous venons de rappeler sont justes (en tout cas, ils font l'objet aujourd'hui d'un large consensus), il est facile de comprendre qu'une nouvelle génération d'assainissement financier de nos entreprises publiques ne servira à rien ou en tout cas n'aura aucun impact sur la crise de performance productive que nous venons de rappeler.

Le secteur public économique et singulièrement les entreprises industrielles publiques ont aujourd'hui besoin d'une profonde restructuration, défensive (consolider ce qu'est encore bon) et offensive (mettre en place des stratégies de croissance externe). Nos entreprises industrielles publiques ont besoin de réformes profondes de leur mode de gestion et surtout d'une rupture radicale du cordon ombilical qui relie l'entreprise publique au budget de l'Etat, qui la préserve de toute faillite même lorsqu'elle est mal gérée, qui la dispense de toute contrainte d'efficacité.

C'est à ce seul prix que nous pourrions sortir de cette désindustrialisation qui nous frappe. L'expérience de l'Inde en matière de gestion des entreprises est pleine d'enseignements pour l'Algérie. Est-ce que l'Etat est prêt à faire le saut et à ouvrir le capital de ses entreprises publiques à des champions internationaux, à privatiser le management et à le confier à ces mêmes champions ? Est-ce que l'Etat est prêt à se retirer de la gestion directe et à base d'obligations de faire et ne pas faire pour se consacrer à la régulation ? Est-ce que les résistances des rentiers vont s'essouffler ?

- ***3*/ Quel rôle peut jouer le secteur industriel privé dans la reconstruction de notre système productif ?***

Il faut d'abord préciser de quel secteur industriel privé nous parlons. Les résultats du recensement économique rendus publics récemment par l'ONS renseignent sur l'industrie privée nationale qui s'est installée ces dernières années.

De très petites entreprises (TPE), personnes physiques, entre 0 et 9 employés, moins de 20 millions de dinars de chiffre d'affaires.

On ne va pas à la chasse au lion avec un parc d'entreprises de cette taille !! En d'autres termes, ce n'est pas en procédant de la sorte qu'on va renouer avec notre ambition industrielle.

Pour l'instant, on peut donc souligner que les vrais entrepreneurs industriels privés à envergure de champion et à gros potentiels de croissance ne sont pas légion.

Ils existent certes mais sont tellement peu nombreux. Il est vrai que le contexte économique national qui a prévalu jusqu'à maintenant n'a pas aidé à fabriquer cette race d'entrepreneurs. Le climat des affaires, comme on dit maintenant, est exécrable et découragerait plus d'un. L'Etat a ici un rôle déterminant à jouer. Il doit comprendre, une fois pour toutes, que ce n'est pas parce que le secteur privé contient en son sein quelques tricheurs, quelques fraudeurs fiscaux, quelques «bazarris» qu'il faut rejeter toute idée de secteur industriel privé.

Notre économie de l'après-pétrole se construira aussi et en grande partie par un secteur manufacturier privé dynamique, ambitieux, mais accompagné, soutenu et même, dans un premier temps, protégé par l'Etat. L'investissement direct étranger a aussi bien évidemment un rôle à jouer. Des entreprises étrangères à 100% de capital, à 51/49 où à participation nationale plus basse doivent être attirées sur le site Algérie dans le cadre d'un partenariat public national/IDE et privé national/IDE.

- *4°/ Les objectifs fixés à l'industrie nationale de contribuer à un taux de 10% au PIB d'ici 2014 et de générer à moyen terme une valeur ajoutée de 20 milliards de dollars sont-ils réalistes ?*

Ces objectifs sont réalisables. Notre ambition industrielle peut même être située à un niveau plus haut. Mais alors il n'y a plus de temps à perdre dans des débats byzantins du type plutôt plus d'Etat ou plutôt plus d'entrepreneurs privés.

Nous l'avons souligné : il faut les deux. L'Etat peut et même doit continuer à investir dans le secteur industriel (industrie mécanique lourde, industrie pétrochimique, chimie/pharmacie, industrie sidérurgique) mais il doit le faire en partenariat avec des champions mondiaux. Et l'Etat ne doit surtout pas le faire en évinçant l'investissement privé national.

Au contraire, l'Etat doit soutenir et faciliter la réalisation de PMI privées même si effectivement il est interpellé pour réguler ce secteur et surveiller, pour les annihiler, les «faux entrepreneurs». Et il y en a.

Abdelmadjid Bouzidi
abdelmadjidbouzidi@yahoo.fr

Support	El Watan	Date	22 août 2012
Titre	Les pouvoirs publics face à l'informel 800 importateurs rayés des listes		



Quatre plaintes et des poursuites contre des prête-noms et des commanditaires d'importation de pétards ont été engagées par les services des Douanes à l'issue d'une vaste opération de contrôle a posteriori, dont le contentieux a atteint 1,2 milliard de dinars. Entre 2011 et 2012, les services des Douanes ont exclu 800 importateurs du commerce extérieur pour avoir enfreint la réglementation du contrôle des changes.

Craignant les retombées de la crise financière mondiale, les autorités, après avoir toléré, voire encouragé durant des années le marché de l'informel, ont pris plusieurs mesures de préservation des réserves de change du Trésor à travers la restriction des dépenses publiques, mais surtout des importations. A ce titre, les services des Douanes se sont lancés dans une vaste opération de contrôle a posteriori des opérations d'importation et ce, depuis janvier 2012.

Ainsi, à en croire Regue Benamar, directeur du contrôle a posteriori au niveau l'administration douanière, «au moins 4 plaintes ont été déposées jusque-là pour des contentieux d'un montant de 1,2 milliard de dinars».

Il précise : «Ces enquêtes ont été ouvertes sur la base d'informations obtenues par la direction du renseignement, les dénonciations mais également le contrôle physique au scanner. Elles visent surtout l'importation des produits prohibés tels que les pétards, une marchandise des plus génératrices de profit.»

Pour cette opération, ajoute le responsable, l'administration douanière a demandé à la justice de ne pas s'arrêter aux prête-noms et de remonter jusqu'aux commanditaires. «Les plaintes déposées concernent les prête-noms et les commanditaires qui ont utilisé des registres du commerce loués. La police judiciaire et la banque peuvent facilement les identifier.

Le contrôle a posteriori se poursuit et va concerner d'autres opérations effectuées en 2011 et bien avant puisque celles-ci ne sont prescrites qu'après 15 ans», révèle notre interlocuteur. Selon lui, des instructions ont été données pour «mener une guerre» contre les courants de fraude spécialisés dans la majoration de valeur.

«L'Etat a décidé de multiplier les opérations de contrôle du commerce extérieur pour préserver les réserves de change en étant très sévère avec ceux qui font dans la majoration de valeur.

Qu'elles soient publiques, privées, nationales ou étrangères, les sociétés vont toutes être concernées par le contrôle. Il ne s'agit pas de restreindre les importations, mais de pousser les opérateurs à acheter utile et au juste prix.

Nous ne pouvons continuer à dépenser nos devises pour acheter des allumettes du Pakistan, de l'habillement de Chine ou de la friperie de Tunisie», explique le responsable, affirmant qu'entre 2011 et 2012, le montant des infractions à la législation du contrôle de change a atteint 70 milliards de dinars. «Ce qui a poussé les autorités à s'engager dans une vaste opération de contrôle. Résultat : 800 importateurs ont été exclus par l'administration douanière du commerce extérieur. A ce nombre, il faut ajouter celui des opérateurs fraudeurs interdits de domiciliation par les institutions financières», dit-il, en soulignant «la nécessité d'impliquer les banques».

Regue Benamar n'exclut pas des réactions «désespérées» de «certains barons» de l'import-import qui, selon lui, «ne sont pas étrangers aux actes d'incendie et de vol de dossiers» qui ont visé les services des Douanes du port d'Alger et des Pins Maritimes.

«Lorsque nous touchons aux intérêts des gros bonnets de l'informel, il ne faut pas s'étonner de voir des réactions de leur part. En tout état de cause, ces derniers doivent savoir que le contrôle a posteriori engagé par l'administration douanière se poursuivra pour être étendu aux opérations d'importation des dernières années sur une décennie. L'Etat a décidé de préserver ses réserves de change, il n'est plus permis de frauder en majorant les valeurs ou en important des produits inutiles au marché», conclut M. Regue.

Au-delà de la volonté affichée de ce responsable à mener «la guerre aux bonnets de l'informel», il n'en demeure pas moins que sur le terrain, le marché informel a pris une ampleur considérable. Il constitue aujourd'hui l'activité qui génère la plus grande partie des fonds colossaux échappant totalement au circuit bancaire.

Il serait vraiment utopique de croire qu'un jour, ce phénomène qui gangrène l'économie du pays soit réellement éradiqué, sachant que souvent, les vrais commanditaires sont à chercher dans les rangs des hauts responsables qui dirigent le pays ou leurs subalternes.

Salima Tlemçani

Support	El Watan	Date	22 août 2012
Titre	Rapport de la Cnuced sur les IDE L'Algérie enregistre un flux de 2,57 milliards de dollars en 2011		



L'Algérie a drainé un flux de plus de 2,57 milliards de dollars en matière d'investissements directs étrangers (IDE) en 2011 contre 2,2 milliards de dollars en 2010, selon les chiffres avancés par le rapport de la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (Cnuced), principale référence pour l'évaluation des flux financiers d'IDE.

Pour la première fois, l'Algérie, épargnée par les troubles liés au Printemps arabe, devance de près le Maroc (2,51 milliards de dollars) et la Tunisie (1,14 milliard de dollars). Au total, les 10 pays du sud de la Méditerranée, représentant 4% de la population mondiale, ont attiré en 2011 38,94 milliards de dollars, soit 2,6% des IDE mondiaux, d'après le rapport de la Cnuced. Ce montant, qui représente presque 3 milliards de plus que l'an dernier, cache en réalité des disparités régionales liées aux contrecoups du Printemps arabe.

On constate d'ailleurs une légère baisse du flux d'IDE au Maghreb, imputable à la Tunisie et la Libye ; une dégringolade très préoccupante en Egypte et en Syrie (10,59 milliards de dollars), le premier subissant une année de désinvestissement tandis que les autres pays du Machrek limitent les dégâts et que la Palestine a flirté avec ses meilleures années ; et des investissements qui doublent quasiment en Israël (11,374 milliards de dollars) et en Turquie (15 876 milliards de dollars) en 2011.

Globalement, les IDE ont augmenté de 16% dans le monde entre 2010 et 2011, pour atteindre 1500 milliards de dollars, malgré la crise économique. Ceci dit, le même rapport pronostique que le niveau des IDE devrait diminuer en 2012, notamment au premier semestre. Les pays «ouest asiatiques» qui incluent le golfe Persique et la Turquie subissent aussi les effets conjugués de la crise économique et des printemps arabes et accusent une chute de -16,3% des IDE (à 48,7 milliards de dollars), à mettre principalement sur le compte du Qatar (désinvestissement) et de l'Arabie Saoudite (IDE divisés par deux).

Le continent africain est stable comparé à 2010 en ce qui concerne les IDE entrants (-0,9% pour 42,7 milliards de dollars en 2011), les reculs des IDE en Egypte, Libye étant largement responsables de cette performance bien en dessous de la tendance mondiale, alors que l'Afrique du Sud bénéficie d'une multiplication par quatre de ses investissements sur un an, à 5,8 milliards de dollars. L'Amérique du Sud fait une excellente année (+34,4%) tirée par le Brésil, la Colombie et le Chili, et atteint pour la première fois un score à trois chiffres : 121,5 milliards de dollars d'IDE sur l'année.

L'Asie du Sud-Est affiche également une croissance supérieure à la moyenne mondiale, à 26% pour 117 milliards de dollars d'IDE, avec des super-performances de l'Indonésie, la Malaisie et Singapour (102 milliards de dollars d'IDE à eux trois). La Cnuccd constate dans son rapport que, du fait de la crise économique, de plus en plus de pays adoptent une approche restrictive par rapport aux investissements sortants et mettent en place des stratégies pour rapatrier les investissements étrangers afin d'améliorer leur balance des paiements, de dynamiser leur création d'emplois et leur tissu industriel.

Hocine Lamriben

Support	El Moudjahid	Date	22 août 2012
Titre	Excédent commercial 17 milliards de dollars en 2012		

La balance commerciale de l'Algérie a enregistré un excédent de 17,45 milliards de dollars (mds USD) durant les sept premiers mois 2012, contre 13,95 mds USD durant la même période de 2011, soit une hausse de plus de 25%, a appris l'APS hier auprès des Douanes.

Les exportations de l'Algérie ont atteint 44,36 mds USD, contre 42,42 mds USD au cours de la même période de l'année écoulée, en hausse de 4,57%, précise le Centre national de l'informatique et des statistiques des Douanes (Cnis).

Quant aux importations, elles se sont établies à 26,91 mds USD contre 28,46 mds USD au cours de la même période de 2011, soit une diminution de 5,46%, indiquent les chiffres provisoires du Cnis.

Ces résultats ont dégagé un taux de couverture des importations par les exportations de 165% contre 149% durant la même période de référence, selon le centre. L'amélioration de l'excédent commercial s'explique par une baisse des importations conjuguée à une amélioration des exportations, essentiellement des hydrocarbures.

Sur le montant global des exportations, les hydrocarbures ont représenté 97,33% avec 43,17 mds USD lors des sept premiers mois 2012, contre 41,15 mds USD durant la même période de 2011, en hausse de 4,93%.

Les exportations hors hydrocarbures demeurent toujours «marginales» avec seulement 2,67% du volume global des exportations, soit une valeur de 1,18 milliard USD. Les principaux produits hors hydrocarbures exportés sont constitués du groupe des demi-produits avec 948 millions USD (-1,25%), des biens alimentaires avec 119 millions USD (-40,80%), des produits bruts avec 90 millions USD en hausse de 6,29% et des biens d'équipement industriels avec 19 millions USD.

Pour les importations, il est constaté une baisse pour quatre groupes sur les sept qui constituent la structure, la baisse la plus importante ayant concerné les biens d'équipement agricoles (33,85%) totalisant 170 millions USD contre 257 millions USD à la même période de 2011. Les biens d'équipement industriels avec un recul de plus de 11,77% se sont chiffrés à 8,23 mds USD contre 9,33 durant la même période de comparaison.

La baisse a également touché les biens alimentaires (12,24%) pour atteindre 5,04 mds USD contre 5,74 mds à la même période de 2011.

Les importations du groupe demi-produits ont aussi reculé de 8,24%, totalisant 6,03 mds USD contre 6,56 mds, détaille le Cnis. La hausse la plus importante de la structure des importations a été enregistrée par le groupe «énergie et lubrifiants» avec 659 millions USD (+24,57%) et des «biens de consommation non alimentaires» avec 5,65 mds USD (+13,98%) et «produits bruts» 1,13 milliard (+4,81%), selon les Douanes.

Durant le mois de juillet 2012, l'excédent commercial de l'Algérie s'est amélioré de plus de 32% pour atteindre 1,98 md USD contre 1,49 md USD pour le même mois en 2011, précisent les Douanes. Les exportations de l'Algérie ont atteint 5,85 mds USD (+4,14%), au moment où les importations ont baissé de 6,14%, se chiffrant à 3,88 mds USD en juillet dernier et par rapport au même mois en 2011, selon le Cnis.

Durant le septième mois de l'année 2012, les cinq principaux clients de l'Algérie étaient : les USA (885 millions USD), l'Italie (792 millions USD), l'Espagne (520 millions USD), les Pays-Bas (433 millions USD) et la France (414 millions USD). Quant aux principaux fournisseurs de l'Algérie, la Chine a dépassé la France pour la deuxième fois consécutive, en occupant la première place avec 509 millions USD, suivie par la France (442 millions USD), l'Italie (395 millions USD), l'Espagne (363 millions USD) et l'Allemagne, avec 215 millions USD.

Support	El Moudjahid	Date	22 août 2012
Titre	Energies renouvelables 125 kits solaires installés à Tébessa		

Un total de 125 kits solaires a été installé ces deux dernières années dans plusieurs localités rurales de la wilaya de Tébessa, dans le cadre du Programme de renouveau rural



Un total de 125 kits solaires a été installé ces deux dernières années dans plusieurs localités rurales de la wilaya de Tébessa, dans le cadre du Programme de renouveau rural, a-t-on appris, mardi auprès de la Conservation des forêts.

Cette opération a ciblé les habitants des zones rurales éloignées des réseaux de l'électrification rurale, a-t-on précisé de même source, ajoutant que la fourniture et le montage de ces appareils munis de panneaux photovoltaïques et de batteries ont été pris en charge, gratuitement, par la Conservation des forêts.

Cette administration a consacré, au titre du programme quinquennal 2010-2014, un montant global de 3,47 milliards de dinars pour l'acquisition de ces équipements destinés à compléter l'effort fourni dans cette wilaya pour améliorer le cadre de vie des populations rurales.

Quelque 800 familles résidant dans des zones rurales éloignées ont bénéficié de l'énergie solaire à la faveur d'un programme mis en œuvre en 2009 par le Haut-commissariat au développement des steppes (HCDS), en coordination avec les communes concernées.

Cette initiative a eu un écho favorable auprès des bénéficiaires compte tenu du fait que l'énergie solaire leur épargne d'importantes dépenses pour le raccordement au réseau électrique et leur permet de disposer de cette énergie quelle que soit la région où ils vivent.

Le taux de couverture de la wilaya de Tébessa en électrification rurale a atteint 68%, à la fin de l'année 2011, tandis que celui de l'électrification globale (urbaine et rurale) est de l'ordre de 98%, selon les services de la direction de l'Energie et des Mines.

Support	El Moudjahid	Date	21 août 2012
Titre	SNVI Un véritable poids lourd de l'industrie mécanique		

Véritable poids lourd de l'industrie mécanique algérienne, la Société nationale des véhicules industriels (SNVI) a réussi dès sa création à s'imposer en tant que leader régional dans sa spécialité et à bâtir un label grâce à ses produits de haute qualité et un service après-vente performant.



Née au début des années 1980 d'une restructuration de l'ex-Société nationale de construction mécanique (SONACOME) qui regroupait onze entreprises publiques en son sein, toutes versées dans l'industrie mécanique, la SNVI approvisionne, depuis, le marché national en camions, bus et engins de travaux publics en tout genre.

Le démarrage a toutefois été dur car le défi de maintenir les unités du constructeur français de camions «Berliet» en production après le départ de l'occupant français en 1962 n'était pas facile à relever, surtout pour un pays nouvellement indépendant, manquant de main-d'œuvre et d'encadrement qualifiés. Les colons avaient misé à l'époque sur l'incapacité des Algériens à faire fonctionner les unités industrielles et équipements après leur départ définitif vers la métropole à la fin de l'occupation. Mais le miracle se produisit.

Grâce à la détermination d'une poignée d'ouvriers algériens, qui travaillaient déjà pour «Berliet», les machines ont été de nouveau remises en marche. Les usines, redevenues à cent pour cent algériennes, commençaient à assembler les premiers véhicules industriels «made in Algeria». Cet exploit est le résultat de la forte volonté et du nationalisme exceptionnel d'une génération d'Algériens qui avaient non seulement réussi à arracher l'indépendance de leur pays, colonisé durant 132 ans, mais aussi à engager sa reconstruction.

La marque de la SNVI était désor- mais visible sur la majorité des camions et engins utilisés dans les centaines de chantiers lancés ici et là à travers le pays pour édifier l'Algérie libre. Qu'ils soient destinés au transport, aux travaux publics ou à des besoins militaires, les véhicules de l'entreprise étaient devenus incontournables.

Qui des Algériens de l'époque n'éprouvait pas de la fierté en empruntant les fameux bus «Safir» ou en conduisant les increvables camions K66 et K120 de la SNVI qui sillonnaient le pays, assurant le transport des personnes et des marchandises.

Pendant les années 1970 et le début des années 1980, l'âge d'or de la firme, le parc national de véhicules poids lourds était composé essentiellement de produits de la SNVI qui parvenait en ces temps- là à fabriquer annuellement plus de 6.000 unités. Les véhicules de la société, tous modèles confondus, étaient d'une grande utilité pour l'Armée nationale populaire (ANP), héritière de l'Armée de libération nationale (ALN), qui demeure l'un des plus gros clients nationaux de la SNVI (plus de 60% des produits de la firme sont destinés à l'armée).

Les collectivités locales étaient elles aussi d'importants clients à qui la SNVI fournissait des véhicules adaptés à la nature de leurs missions de service public (transport des personnels et scolaire, ramassage des déchets ménagers, entretien des routes, etc.)

Un label international

La SNVI avait par ailleurs réussi à se faire un nom sur le marché mondial grâce à la robustesse et à la fiabilité de ses produits, et à la disponibilité de leurs pièces de rechange. Jusqu'à la moitié des années 1980, le siège social de l'entreprise et son usine de Rouiba (est d'Alger) ne désemplissaient pas de délégations étrangères venues s'enquérir de l'évolution rapide de l'industrie mécanique algérienne.

Beaucoup d'entre elles n'hésitaient pas à passer commande pour acquérir des véhicules parmi la large gamme proposée par la SNVI. Pour marquer sa différence et honorer sa réputation de leader, l'entreprise avait lancé, à la fin des années 1970, la fabrication d'une série de nouveaux modèles de véhicules industriels. Ces camions, bus et engins, défiant toute concurrence, étaient écoulés sur le marché local mais aussi exportés vers de nombreux pays.

Conçus pour rouler sur les terrains les plus accidentés, les robustes véhicules de la SNVI étaient tout particulièrement appréciés par une clientèle maghrébine, arabe et africaine. Des pays comme la Tunisie, la Libye, la Mauritanie, le Sénégal, le Gabon, le Niger, le Mali et l'Irak sont restés des années durant de fidèles clients de la SNVI, qui a même exporté ses produits vers la France de 1986 à 1999.

En remportant la deuxième édition du Rallye Paris-Dakar en 1980, grâce à la performance de son camion «M 210», la SNVI avait prouvé, une fois de plus, que ses produits n'avaient rien à envier à ceux des constructeurs occidentaux ou asiatiques. Ce franc succès réalisé dans une compétition aussi rude avait boosté le nombre de commandes introduites par les clients étrangers.

Une entreprise citoyenne

A l'instar des autres entreprises nationales, la SNVI a été affectée par la décennie noire, période durant laquelle elle avait enregistré une récession de l'activité et une chute des ventes sans précédent. Les unités situées dans les régions à forte activité terroriste ont été le théâtre d'actes de sabotage et de vandalisme. Soucieux de la sécurité de leur personnel, les responsables de la société étaient contraints de fermer provisoirement les unités enclavées.

Cette situation d'insécurité porta un coup fatal à la santé financière de la SNVI. En 1994, la production annuelle de l'entreprise était de quelque 2.200 véhicules contre plus de 6.200 véhicules en 1981.

De nombreux observateurs, au fait de l'évolution du monde entrepreneurial en Algérie, considèrent la SNVI comme l'une des entreprises nationales les plus citoyennes eu égard à sa mobilisation dans les moments difficiles et de bonheur que le pays a traversés depuis cinquante ans. Une entreprise spécialisée en industrie mécanique qui se lance, dès qu'elle est sollicitée par le gouvernement, dans la fabrication de chalets en bois pour reloger les sinistrés du séisme de Boumerdès en 2003 et ceux des inondations de Ghardaïa en 2008, est une première dans les annales des firmes du tiers monde.

A l'occasion de la qualification historique de l'Algérie à la Coupe du monde de football de 2010, la SNVI avait construit un bus spécial à la hauteur de l'accueil triomphal réservé à la légendaire équipe nationale à son retour du Soudan, le 19 novembre 2009. En sillonnant lentement les rues d'Alger, le bus avait permis aux foules nombreuses d'applaudir les héros d'Oum Dourman qu'il transportait à son bord. La société a, par ailleurs, participé sans relâche au développement d'un tissu national de sous-traitance dans l'industrie mécanique.

Ce donneur d'ordre, connu et reconnu, a également encouragé la création d'une association professionnelle regroupant l'ensemble des spécialistes de la sous-traitance mécanique et leur a offert un local au sein de son usine de Rouiba.

Un ambitieux plan de relance

La SNVI, qui a bénéficié en 2010 d'un ambitieux plan d'investissement destiné à renforcer sa compétitivité et à consolider ses parts de marché, est appelée à contribuer au lancement d'une construction automobile en Algérie, un défi que se sont lancés les pouvoirs publics pour répondre à la forte demande locale et réduire le coût des importations de voitures, sans cesse croissantes.

Malgré ses récurrents problèmes de déficit budgétaire et de sureffectif (plus de 6.500 travailleurs), l'entreprise a de fortes chances de remonter la pente en raison notamment de sa popularité qui n'a pas pris une seule ride. Même si le marché national est inondé de véhicules d'importation, parfois non conformes aux normes requises, les produits de la SNVI restent très appréciés par les connaisseurs.

Conscient du riche potentiel de cette entreprise, l'Etat l'a chargé depuis quelques années de mener des pourparlers «serrés» avec des leaders mondiaux de l'industrie automobile, à l'instar de l'allemand Volkswagen et du français Renault, tous deux intéressés par l'implantation d'usines en Algérie.

Il n'est donc pas fortuit que la SNVI ait été choisie pour prendre part à deux des projets que le ministère de la Défense nationale a conclus en juillet dernier avec le fonds émirati «Aabar» et l'allemand Daimler Benz (partenaire technologique) pour construire des véhicules industriels en Algérie. Les deux projets, détenus à 51% par l'Algérie et 49% par le partenaire étranger, conformément à la loi en vigueur, produiront annuellement, à compter de fin 2013, quelque 16.500 véhicules industriels, dont 15.000 camions, de marque Mercedes-Benz. Ils permettront, selon les estimations, de multiplier par cinq la production actuelle de la SNVI qui a construit plus de 2.000 véhicules en 2011 d'un montant global de 20 milliards de DA.

Support	Liberté	Date	22 août 2012
Titre	Alors qu'un excédent de 17 milliards de dollars a été enregistré durant les sept premiers mois de 2012 La Chine garde sa place de premier fournisseur de l'Algérie		

Les cinq principaux clients de l'Algérie durant le mois de juillet 2012 sont respectivement les USA, l'Italie, l'Espagne, les Pays-Bas et la France.

Le bilan du Centre national de l'informatique et des statistiques des Douanes (CNIS), répercuté par l'APS, démontre en effet, que la Chine surclasse la France pour la deuxième fois consécutive, en occupant la première place avec 509 millions USD.

Le pays de Mao, dont l'économie connaît une ascension fulgurante, est suivi, respectivement, par la France (442 millions USD), l'Italie (395 millions USD), l'Espagne (363 millions USD) et l'Allemagne avec 215 millions USD. Comparativement aux sept premiers mois de 2011, où un excédent de 13,95 mds USD était enregistré, la hausse de la balance commerciale de l'Algérie est, ainsi, estimée à plus de 25%.

Mais, pour le seul mois le mois de juillet 2012, l'excédent commercial de l'Algérie s'est amélioré de plus de 32% pour atteindre 1,98 md USD contre 1,49 md USD le même mois en 2011, précisent les Douanes.

Les exportations de l'Algérie ont atteint 5,85 mds USD (+4,14%), au moment où les importations ont baissé de 6,14% se chiffrant à 3,88 mds USD en juillet dernier et par rapport au même mois en 2011, selon le CNIS.

Les cinq principaux clients de l'Algérie durant le mois de juillet 2012 sont respectivement les USA (885 millions USD), l'Italie (792 millions USD), l'Espagne (520 millions USD), les Pays-Bas (433 millions USD) et la France (414 millions USD).

Pour la période globale des sept premiers mois de l'année courante, les exportations de l'Algérie ont atteint 44,36 mds USD, contre 42,42 mds USD au cours de la même période de l'année écoulée, en hausse de 4,57%, détaille le CNIS. Les importations, elles, se sont établies à 26,91 mds USD contre 28,46 mds USD au cours de la même période en 2011, soit une diminution de 5,46%, indique la même source. "Ces résultats ont dégagé un taux de couverture des importations par les exportations, de 165% contre 149% durant la même période de référence".

Selon l'analyse du CNIS, l'amélioration de l'excédent commercial s'explique par une baisse des importations conjuguée à une amélioration des exportations, essentiellement des hydrocarbures. Sur le montant global des exportations, les hydrocarbures ont représenté 97,33% avec 43,17 mds USD lors des sept premiers mois 2012, contre 41,15 mds USD durant la même période de 2011, en hausse de 4,93%. "Les exportations hors hydrocarbures demeurent toujours marginales avec seulement 2,67% du volume global des exportations, soit une valeur de 1,18 milliard USD", constate-t-on dans le rapport du CNIS.

Les principaux produits hors hydrocarbures exportés, relève-t-on, sont constitués du groupe des demi-produits avec 948 millions USD (-1,25%), des biens alimentaires avec 119 millions USD (-40,80%), des produits bruts avec 90 millions USD en hausse de 6,29% et des biens d'équipements industriels avec 19 millions USD.

Pour les importations, il est constaté une baisse pour quatre groupes sur les sept qui constituent la structure, la plus importante baisse ayant concerné les biens d'équipements agricoles (33,85%) totalisant 170 millions USD contre 257 millions USD à la même période 2011.

Les biens d'équipements industriels avec un recul de plus de 11,77% se sont chiffrés à 8,23 mds USD contre 9,33 durant la même période de comparaison. La baisse a également touché les biens alimentaires (12,24%) pour atteindre 5,04 mds USD contre 5,74 mds à la même période en 2011.

Les importations du groupe demi-produits ont aussi reculé de 8,24%, totalisant 6,03 mds USD contre 6,56 mds, précise le CNIS. “La hausse la plus importante de la structure des importations a été enregistrée par le groupe énergie et lubrifiants avec 659 millions USD, (+24,57%), et des biens de consommation non alimentaires avec 5,65 mds USD (+13,98%) et produits bruts 1,13 milliards (+4,81%)”.

Farid Abdeladim

Support	Le Quotidien d'Oran	Date	23 août 2012
Titre	Tlemcen La zone industrielle en quête d'une mise à niveau		

Située en contrebas de la ville de Tlemcen, la zone industrielle qui accueille des dizaines d'entreprises spécialisées dans les activités de la mécanique, l'électricité et la métallurgie, la chimie et le para-chimique, l'agroalimentaire, l'imprimerie, le BTP, les services et commerce, le transport, la menuiserie, les matériaux de construction, le plastique, les textiles, le papier et carton, est la plus importante en terme de surface et d'unités industrielles, dans la wilaya de Tlemcen.

Toutefois, ce vaste foncier n'est pas pleinement mis à profit par les investisseurs, fabricants, fournisseurs, et industriels. Plusieurs lacunes sont apparues, notamment le manque d'équipements et d'infrastructures de base sur le site, dégradation de la voie, encombrement, faiblesse de l'éclairage public, manque d'espaces verts, problèmes de transport en commun, squat des trottoirs des différentes voies, sécurisation des lieux et des accès, espaces délaissés, manque de propreté, manque de panneaux signalétiques ou de schéma organisationnel de la zone, permettant un repérage aux visiteurs, absence de services administratifs.

Certains trottoirs n'ont jamais reçu de revêtement d'où une végétation luxuriante proche de celle d'un jardin botanique. La voirie est «idéale» pour les véhicules tout terrain ! Vu le nombre de nids de poule, il est dangereux de se déplacer en deux roues ou en véhicule léger. Transporter des marchandises fragiles est également risqué. Si vous cherchez une entreprise munissez-vous d'une boussole car aucun panneau indicateur n'existe pour répertorier les entreprises.

Des voitures et des camions neufs sont exposés sur les trottoirs, près des Showroom, dans la rue de cette zone industrielle qui mène vers Chetouane, Ouzidan, Bensekrane, Amieur et Saf-Saf et autres localités. Certains passages de cette rue dangereuse sont devenus extrêmement dangereux, voire impraticables !

Ainsi, par son état lamentable, la zone industrielle incite les entreprises à partir, décourage les candidats à rejoindre les entreprises de la zone et donne une image déplorable aux clients prospects qui pensent, de ce fait, que les entreprises qu'ils visitent sont comme la zone qui les héberge : à l'agonie.

«Une zone industrielle doit offrir tous les équipements indispensables à l'exploitation industrielle afin de répondre aux besoins des investisseurs potentiels. Aujourd'hui, seule une mise à niveau urgente peut sauver la situation. En premier lieu, l'amélioration des infrastructures de la zone, en termes de bitumage des voies, signalisation, éclairage public, assainissement, transport en commun et gestion des déchets.

En second lieu, la mise à niveau énergétique et environnementale des entreprises de la zone», nous dira, un industriel de cette zone.

Aujourd'hui, l'image d'une zone abandonnée à un triste sort, indispose ses industriels qui ne savent plus à quel saint se vouer, devant l'absence de programme de mise à niveau et l'inscription d'opérations de réhabilitation.

Selon des opérateurs économiques de Tlemcen, l'absence d'aménagement et d'infrastructures de base, conjuguée au «détournement» de la vocation initiale de ces zones, dont de grandes surfaces, ont été exploitées pour l'érection de logements luxueux ou de biens immobiliers à but lucratif, à l'instar des salles de fêtes, sont cités parmi les contraintes majeures à l'installation d'investisseurs potentiels dans ces zones.

Des promoteurs de projets, implantés depuis plusieurs années dans cette zone, ont exprimé, à cet égard leur «ras-le-bol» face à ces problèmes générés par certains «faux investisseurs», ayant bénéficié d'un foncier industriel qu'ils ont transformé en habitations ou en fonds commerciaux, en l'absence totale de contrôle des services concernés.

Khaled Boumediene

Support	Le Maghreb Emergent	Date	22 août 2012
Titre	Appel d'offres pour la réalisation de deux centrales électriques à Tamanrasset et Illizi		

La Société algérienne de production de l'électricité (SPE), filiale de Sonelgaz, vient de lancer par voie de presse deux avis d'appel d'offres national et international pour la réalisation de deux centrales électriques dans les wilayas de Tamanrasset et d'Illizi.

Ces appels d'offres, séparés, portent sur la réalisation de deux centrales électrique en Turbine à gaz à Tamanrasset d'une capacité de 51 MW et à Illizi d'une capacité de 30 MW.

Les soumissionnaires, entreprises spécialisées en la matière, doivent insérer leurs offres technique et financière dans deux enveloppes distinctes fermées, présentées dans une seule enveloppe extérieure, selon l'appel. L'ouverture publique des plis technique et financier s'effectuera le 8 octobre prochain.

Des avis d'appels d'offres similaires ont également été lancés par la SPE pour équiper Béni Abbes dans la wilaya de Béchar et El Goléa (Ghardaïa) de centrales électriques d'une capacité respective de 34 MW et de 60 MW.

En outre, la SPE a confié, la semaine dernière, la réalisation d'une centrale électrique en cycle combiné à Ras Djinet (Boumerdes) d'une capacité de 1.200 MW au groupe sud-coréen Daewoo EC pour un montant 73,4 milliards de DA (près d'un milliard de dollars).

Ces différents projets s'inscrivent, dans le cadre du programme approuvé récemment par les pouvoirs publics, doté d'une enveloppe de 2.000 milliards DA (environ 27 milliards de dollars), et visant à produire 12.000 MW supplémentaires d'électricité à l'horizon 2016.

Il est ainsi prévu la construction de 9 centrales électriques totalisant une puissance de 8.050 MW, 300 postes très haute et haute tension, près de 10.000 km de réseau de transport très haute tension et 500 km de réseau de transport de gaz destiné à l'alimentation des centrales.

Ce programme est appelé à satisfaire une demande en nette croissance avec un rythme annuel moyen de 14% et qui devra passer à 19.316 MW en 2017 contre 11.436 MW projetés pour 2013.

APS

Support	Le Soir d'Algérie	Date	23 août 2012
Titre	Production de tomate industrielle Des chiffres contradictoires		

Aucun des chiffres de production avancés par les principaux concernés par la production de la tomate industrielle pour l'actuelle campagne n'est identique ou même proche de ceux des autres acteurs de cette filière concentrée dans les quatre wilayas de l'extrême nord-est du pays (Annaba, Skikda, Guelma et El Tarf).

Les prévisions de production diffèrent d'un acteur à un autre. Au niveau des Directions de l'agriculture (DSA) ainsi que chez les fellahs-producteurs, cette production, qui est à 80% de sa cueillette, atteindra en fin de campagne près de 2 800 000 tonnes de tomate fraîche pouvant donner plus de 65 000 tonnes de double concentré sur une surface de l'ordre de 17 000 ha. Ce n'est pas l'avis des conserveurs qui estiment que les prévisions les plus optimistes n'iront pas au-delà des 30 000 tonnes de double concentré de tomate destiné aux besoins du pays qui ne sont pas loin des 100 000 tonnes par an.

Les arguments avancés par les services agricoles pour justifier cette production trouvent leur origine dans le soutien et l'effort consenti par les fellahs-producteurs. Ils avancent à ce sujet des pics dans la production ayant dépassé les 1 000 q à l'hectare en irrigué. Pour Messaoud Chebbah, président du Conseil national interprofessionnel de la tomate (CNIT) et spécialiste reconnu en agriculture en général et filière tomate industrielle en particulier, cette campagne, qui s'achève peut atteindre les 50 000 tonnes de concentré de tomate. «La campagne 2012 s'annonce bonne avec à ce jour 2 millions de tonnes de tomate fraîche déjà récoltées qui donneront près de 50 000 tonnes de concentré de tomate.»

Autre problème contradictoire entre les différents intervenants dans cette filière se décline en des chiffres virtuels de production. Il est question, à ce propos, de déclarations faisant état de surfaces virtuelles cultivées en plants de tomate ou début de la campagne agricole alors qu'en réalité, elles sont beaucoup moindres. Le but : avoir le maximum de gains à travers la subvention accordée par l'Etat à hauteur de 4 DA/kilo de tomate fraîche produit.

«Les subdivisionnaires des services techniques des directions locales de l'agriculture chargés des contrôles ne font pas de travail de terrain. Leur mission se limite à retranscrire fidèlement ce que les fellahs-producteurs avancent au titre de surfaces cultivées. D'où des chiffres de production nationale erronés à la fin de campagne», avancent des conserveurs consultés à ce sujet. Grâce à ce subterfuge, l'un des acteurs de la filière a perçu lors de la campagne 2011 plus de 110 millions de dinars alors que sa production n'était que de 500 tonnes, avance-t-on.

Pour avoir un troisième avis, nous nous sommes rapprochés de Messaoud Chebbah. Même s'il fait observer que la mission du conseil qu'il préside se limite uniquement à la coordination et à la consultation entre animateurs de la filière, il ne s'empêche pas d'ajouter : «L'on a avancé que pour percevoir la subvention de 4 DA/kg, des agriculteurs n'hésiteraient pas à fournir des surfaces virtuelles.

Mais jusqu'ici, aucune preuve n'est venue étayer pareille affirmation.» Pour mettre un terme à cela, il propose de payer les subventions au prorata de la production de concentré de tomate dûment contrôlé par les services du ministère de tutelle. Autre question qui revient encore dans les propos de certains conserveurs : l'effacement de la dette bancaire.

Ceux-ci affirment que la décision du président de la République tarde à se concrétiser. Ce n'est pas le cas pour d'autres qui estiment que «l'Etat a fait de son mieux». L'autre difficulté qu'ils rencontrent. Les 22 conserveries en activité recensées en 2004, elles reprennent progressivement du service, elles sont quelque 17 conserveries pour cette campagne 2012, même si deux d'entre elles se sont prises un peu en retard.

Après 2004, il y a eu la fermeture en cascade pour cause de difficultés financières de 15 unités de transformation sur les 22 qui étaient en activité les précédentes années sur le territoire national. Se traduisant ainsi par des importations massives de triple concentré de tomate notamment de Chine pour près de 70 000 tonnes.

Ce qui représentait les trois quarts des besoins nationaux à l'époque. L'autre difficulté rencontrée par la filière a trait à la cueillette notamment en cette période caniculaire doublée du mois de Ramadan. D'où la nécessité absolue du recours à la mécanisation. Cependant, la machine pour ce faire est excessivement coûteuse, signale-t-on.

Le souhait des concernés par cette culture est que l'Etat, à travers la banque de l'agriculture, prenne en charge l'acquisition de cet équipement mécanique en accordant par la suite des facilités de paiement étalées sur plusieurs années aux utilisateurs regroupés.

D'importatrice en puissance, l'Algérie pourrait ainsi devenir exportatrice de concentré de tomate à l'horizon 2015, pour peu qu'il y ait une coordination entre les différents intervenants dans cette activité, estime-t-on dans le milieu des concernés par cette culture industrielle. Services administratifs, notamment les DSA, agriculteurs-producteurs, conserveurs, industrie d'emballage et de fertilisants ainsi que les pépiniéristes sont condamnés à se donner la main pour réussir ensemble la bataille de la production d'un condiment incontournable aux mets de la cuisine en général et algérienne en particulier.

Afin de suivre la demande qui ne cesse d'accroître d'année en année, ils doivent s'entendre pour diminuer dans un premier temps l'importation ayant inondé le marché national et qui se chiffre en dizaines de millions de dinars pour ensuite l'endiguer complètement. Ce ne sera que tout bénéfique pour l'économie du pays.

A. Bouacha

Support	El Moudjahid	Date	23 août 2012
Titre	Après la baisse de la facture alimentaire Les importations diminuent de 6%		

La chute de plus de 13,5% de la facture alimentaire de l'Algérie a engendré une baisse de plus de 6% des importations globales du pays durant le mois de juillet dernier par rapport à la même période de 2011, a-t-on appris hier auprès des Douanes algériennes.



La facture des produits alimentaires, qui représente plus de 18,5% du volume global de la structure des importations algériennes, a diminué de 13,55%, passant de 834 millions de dollars durant juillet 2011 à 721 millions usd à la même période de 2012, indiquent les chiffres du Centre national de l'informatique et des statistiques des Douanes (Cnis) obtenus par l'APS. Ce recul de la facture alimentaire est dû à une baisse des différents produits importés, notamment les céréales dont le montant est passé de 351,70 millions usd à 223,67 millions usd, soit une baisse de 36,40%, précise le Cnis.

La facture des importations des sucres a également connu le même sort avec une chute de 32,7%, passant de 151,4 millions usd à 101,9 millions usd durant la même période de référence, ajoutent les Douanes. Les importations algériennes ont enregistré en juillet dernier une baisse générale de 6,14%.

Cette baisse est engendrée, en plus des biens alimentaires, par une chute (37,7%) des biens d'équipement (machines de traitement de l'informatique, appareils téléphoniques, tracteurs et véhicules de transport de personnes et de marchandises, etc.) Le montant des importations des biens d'équipement est passé de 1,54 milliard usd en juillet 2011 à 959 millions usd pour le mois de juillet 2012, précise le Cnis.

Durant les sept premiers mois de 2012, les importations de l'Algérie ont atteint 26,9 milliards de dollars contre 28,46 milliards usd à la même période 2011, soit une baisse de 5,46%. Cette baisse est due à la chute des importations des biens d'équipements agricoles (33,85%), passant de 257 millions usd à 170 millions usd, précisent les chiffres provisoires du Cnis. Les produits alimentaires, avec un recul de 12,24%, sont passés de 5,74 mds usd en juillet 2011 à 5,04 mds usd en juillet 2012, indiquent les Douanes.

Les biens d'équipements industriels et les demi-produits ont également participé à cette baisse avec respectivement 11,77% totalisant (8,23 mds usd) et 8,24% (6,03 mds usd). Les importations réalisées durant les sept premiers mois de l'année en cours ont été financées essentiellement par cash et par lignes de crédit.

La balance commerciale de l'Algérie a enregistré un excédent de 17,45 mds usd durant les sept premiers mois de 2012, contre 13,95 mds usd durant la même période de 2011, soit une hausse de plus de 25%. Les exportations de l'Algérie ont atteint 44,36 mds usd, contre 42,42 mds usd au cours de la même période de l'année écoulée, en hausse de 4,57%. Quant aux importations, elles se sont établies à 26,91 mds usd contre 28,46 mds usd au cours de la même période de 2011, soit une diminution de 5,46%.

Ces résultats ont dégagé un taux de couverture des importations par les exportations de 165% contre 149% durant la même période de référence, selon le centre.

Support	Le Quotidien d'Oran	Date	23 août 2012
Titre	L'argent du Fonds de régulation des recettes pour combler le déficit L'Algérie puise dans son bas de laine		

L'Etat puise de plus en plus dans le bas de laine du Fonds de régulation des recettes (FRR) pour financer le déficit budgétaire.

Des éléments d'informations sur les recettes abritées par le Fonds de régulation des recettes livrés par la Direction générale de la prévision et des politiques (DGPP) du ministère des Finances en disent long sur l'emballage de la dépense publique.

La bonne nouvelle est que les recettes du FRR, cette «seule vraie richesse» du pays, selon une source de la Banque d'Algérie (cf supplément économique Quotidien d'Oran - Maghreb Emergent du 3 juillet dernier) sont en hausse en 2011 par rapport à 2010. La mauvaise nouvelle est que l'Etat y a recouru de manière soutenue pour combler le déficit budgétaire.

En tenant compte des mouvements en crédit et débit, les recettes disponibles dans le Fonds de régulation des recettes sont estimées à fin 2011 à 5381,7 mds de DA. C'est l'équivalent de 70,8 milliards de dollars et 37% du Produit Intérieur Brut. Les recettes disponibles sont en hausse de 538,9 milliards de dinars par rapport à l'année 2010 où ils se sont établis à 4842,8 mds de DA.

Sur une fiscalité pétrolière globale de 3830 milliards de dinars, 2300 milliards ont été versés au Fonds de régulation des recettes, au titre du versement du différentiel entre le prix de référence dans le budget et les recettes pétrolières réelles. Pour rappel, une source à la Banque Centrale avait expliqué que les quelque 200 milliards de dollars de réserves de change n'étaient pas «disponibles» et sont déjà en circulation sous forme de dinars. Les seuls fonds disponibles pour l'Etat «sont les 70 milliards de dollars que contient le fonds de régulation des recettes» avait-elle expliqué.

Et à l'évidence, l'Etat y puise très fortement pour financer le déficit. Le recours au bas de laine du Fonds de régulation des recettes (FRR) pour financer le déficit budgétaire a en effet plus que doublé en 2011. Il s'est établi à 1761,4 milliards (mds) de DA contre 791,9 mds de DA en 2010, selon des chiffres publiés sur le site électronique de la Direction générale de la prévision et des politiques (DGPP).

EMBALLEMENT DE LA DEPENSE PUBLIQUE

2011 a été une année de grandes dépenses liées aux augmentations de salaires dans la fonction publique et même un élargissement de la politique de soutien des prix à des produits de première nécessité. C'était une réponse urgente à l'avertissement des émeutes de janvier 2011 dans un contexte arabe marqué par des mouvements de contestation des régimes en place.

On en trouve la traduction dans les recours de plus en plus importants au Fonds de régulation afin de combler le creusement du déficit budgétaire qui a atteint, en 2011, la bagatelle 2.255,8 milliards de dinars, soit l'équivalent de 15,4% du PIB.

Signe éloquent de l'emballlement de la dépense publique, les montants prélevés du Fonds de régulation des recettes en 2011 sont pratiquement égaux à l'ensemble des fonds puisés du FRR entre 2000 - 2009, soit 1745,9 mds de DA.

Tous les montants puisés dans le Fonds de régulation pour l'année «particulière» de 2011 n'ont servi qu'au financement du déficit du Trésor pour cette année. Ces prélèvements ont augmenté de 1.000 milliards par rapport à 2010. Cette affectation des ressources du FRR au seul financement du déficit budgétaire à partir de 2010 est un élément significatif de l'emballlement des dépenses publiques et notamment des dépenses de fonctionnement.

Jusque-là, c'est-à-dire entre 2000 - 2009, le Fonds de régulation a également servi au remboursement de la dette publique et des avances de la Banque d'Algérie. L'Etat a puisé dans le Fonds de régulation pour le paiement de la dette publique pour 2600,1 milliards de DA, soit environ 35 mds de dollars. Il a contribué aux avances de la Banque d'Algérie pour un montant de 607,9 milliards de DA.

Pour rappel, la Banque d'Algérie a alerté récemment que «l'équilibre budgétaire requiert des niveaux de prix des hydrocarbures supérieurs à 112 dollars le baril pendant que les recettes budgétaires totales restent fortement dépendantes de celles, très volatiles, des hydrocarbures». La mise en garde a cependant été atténuée par le rappel, par un conseiller de la Banque d'Algérie, qu'il y aura «toujours la possibilité de recourir au Fonds de régulation des ressources (FRR) qui couvrira, le cas échéant, dix ans de déficit budgétaire».

En fait, le recours au bas de laine est déjà en cours alors que des appels se multiplient pour revenir à des niveaux de dépenses publiques plus «raisonnables».

Salem Ferdi

Support	Le Soir d'Algérie	Date	21 août 2012
Titre	Téléphonie mobile Des chiffres et des questions		

L'opérateur russe Vimpelcom a publié jeudi les résultats de l'exploitation de sa filiale algérienne Djezzy en annonçant un chiffre d'affaires de l'ordre de 471 millions de dollars US (une augmentation de l'ordre de 4%) et une fulgurante ascension du nombre de ses abonnés, atteignant le chiffre de 17,75 millions. Grâce au programme de fidélisation et surtout à sa formule Imtiyaz, Djezzy a augmenté son parc de 11% par rapport au premier semestre de 2011.

L'EBITDA (revenus calculés avant intérêts, impôts, dotations aux amortissements et provisions sur immobilisation) est passé au chiffre record de 284 millions de dollars avec un ratio de 60% que l'entreprise conserve pour le cinquième trimestre consécutif. Le groupe russe déplore toutefois le faible taux des dépenses liées à l'investissement (CAPEX), en raison de l'interdiction toujours en cours de procéder aux transferts de devises imposée par la banque d'Algérie depuis 2009. Néanmoins, l'opérateur a omis d'évoquer son soulagement par rapport à l'épée de Damoclès qui était brandie à chaque bilan de l'ARPT.

Aujourd'hui, Djezzy détient, selon le bilan établi par les Russes de Vimpelcom, 54% des parts de marchés et ne subit plus les aléas de la position « dominante », constatée auparavant par l'ARPT. Djezzy maintient ainsi et de loin sa position de leader en dépit de l'extraordinaire avancée de Mobilis, non seulement par rapport à l'augmentation du nombre de ses abonnés mais surtout par sa nouvelle vision économique, tournée radicalement vers le réalisme du marché. Pour preuve, ces deux opérateurs versent au Trésor public les deux tiers environ de la fiscalité perçue sur tout le secteur des télécommunications.

Nedjma : nouveau dilemme pour le gouvernement algérien

Ce qui n'était, il y a quelques semaines, qu'une simple spéculation des places financières, est devenu une réalité : l'autorité financière koweïtienne a accordé jeudi au groupe qatari Qtel l'autorisation de procéder à l'acquisition de la totalité des actions de l'opérateur Wataniya Telecom, détenteur de la licence d'exploitation de Nedjma en Algérie. Du coup le scénario de l'achat de Djezzy par le gouvernement algérien risque de rebondir avec le changement de détenteur de la licence accordée aux Koweïtiens pour l'exploitation de Nedjma.

L'action de Wataniya Telecom cotée à 2.2 DWK (7,78 \$) a fait l'objet d'une offre publique d'achat (OPA) pour la valeur de 2.6 DWK (9,02 dollars), soit une marge de l'ordre de 20%. Les 239 millions d'actions koweïtiennes coûteront la bagatelle de 622 millions de dinars koweïtiens, soit 2,2 milliards US\$. Le plus impressionnant dans cette acquisition est la volonté des Qataris d'investir le marché maghrébin en se focalisant sur le marché de la 3G en Tunisie et le développement des aspects structurels en Algérie.

Le groupe qatari n'a pas encore évoqué les volumes de ses investissements dans ces deux pays, mais il part en véritable conquérant en Tunisie où il a déjà investi, en 2011, la somme de 1,2 milliard de dollars US pour le rachat des parts d'Orascom dans Tunisiana dont il dispose désormais de la moitié du capital. Toutefois, la mission ne semble pas aussi confortable quand il s'agit du marché algérien.

Les Qataris ont besoin de lever des fonds pour financer leurs investissements dans Nedjma et pour cela, ils ont besoin de deux éléments essentiels : la performance économique et l'assurance du gouvernement algérien de ne pas s'opposer à l'acquisition de Wataniya par Qtel.

Si la position du gouvernement est encore inconnue, les indicateurs économiques de Nedjma sont observés attentivement par les investisseurs, en raison notamment de la stagnation des taux de bénéfice générés lors des derniers exercices.

Accuser Djezzy de position dominante et réclamer la protection de l'ARPT sont-ils suffisants à rassurer les investisseurs et à convaincre les responsables du groupe de continuer à mettre la main au portefeuille ?

Mokhtar Benzaki

Support	Le Soir d'Algérie	Date	22 août 2012
Titre	AutoRoute Est-Ouest Mobilis assure une couverture technique et commerciale		

ATM Mobilis, premier opérateur de téléphonie mobile en Algérie, a le plaisir d'annoncer la disponibilité de la couverture réseau sur l'axe autoroutier Est-Ouest.

Des travaux d'optimisation de haute technicité nécessaires pour intégrer les 21 derniers sites déployés récemment sont en cours d'exécution. Ces dernières acquisitions permettront d'offrir la meilleure qualité de service, en confirmant ainsi la distinction de Mobilis par sa couverture réseau, la plus étendue à travers le territoire national.

Mobilis annonce également la disponibilité de ses produits, ses offres et services au niveau des relais autoroutiers déjà opérationnels de Sétif (Aïn Arnat) et de Relizane (Yellel et Belaâssel), apportant ainsi un confort et un accompagnement commercial aux voyageurs. Mobilis sera présent également sur les relais d'Aïn Defla, de Bordj Bou-Arréridj et de Sidi- Bel-Abbès, dès leur ouverture.

A travers cette présence technique et commerciale, Mobilis confirme son engagement d'être toujours proche de ses clients pour leur offrir un service de qualité. Mobilis compte aujourd'hui le réseau commercial le plus dense avec 124 agences et plus de 70 000 points de vente qui offrent une multitude de services, tels que la vente des SIM, la carte de recharge, le rechargement électronique «Arsselli» et le payement des factures post payées.

Support	Le Soir d'Algérie	Date	22 août 2012
Titre	Sidi Bel-Abbès Une partie de la ville privée de téléphone et d'internet à cause des vols de cuivre		

Depuis mercredi dernier, une partie de la ville de Sidi Bel- Abbès est privée de téléphone fixe et d'internet à cause des vols de câbles de cuivre.

En effet, des malfaiteurs ont porté un sérieux préjudice au réseau du téléphone fixe privant les habitants des cités 380 Logements, des 369 Logements, la direction générale et toutes ses agences de la Société de distribution d'électricité et gaz de l'ouest du téléphone et de l'internet au grand dam des abonnés venus s'acquitter de leurs factures ou pour une quelconque réclamation.

La cité des 369 Logements a vu ses câbles téléphoniques sectionnés et volés durant la nuit de mercredi à jeudi dernier alors que dans celle des 380 Logements, les cables ont été sectionnés mais pas emportés par des malfrats grâce à la vigilance des habitants qui ont donné l'alerte, limitant ainsi les dégâts. Des équipes ont aussitôt été dépêchées.

Si une bonne partie des zones touchées a été rétablie dans la journée de jeudi, par contre les autres ne seront dépannées que dans plusieurs jours surtout que cette période a coïncidé avec le week-end prolongé de l'Aïd el Fitr. Les habitants devront faire preuve de patience car la connexion ne reviendra pas de sitôt.

A. M

Support	Liberté	Date	23 août 2012
Titre	Gestion des microcrédits à Tamanrasset Plus de 1430 projets financés en 7 mois		

Les prêts non rémunérés (PNR) et les crédits accordés par l'Agence de gestion des microcrédits de la wilaya de Tamanrasset aux jeunes promoteurs pour l'acquisition de matières premières (AMP), durant les sept premiers mois de l'année en cours, ont été évalués à plus de 81 millions de DA.

Ces prêts, d'une valeur variant entre 40 000 et 100 000 DA, ont, explique le chargé de communication auprès de l'agence en question, Bensalem Ahmed, permis non seulement de réduire le taux de chômage dans cette wilaya du grand Sud, mais aussi d'ouvrir plus de perspectives quant à l'emploi des femmes au foyer ou encore des jeunes désirant monter de petits projets. De la période allant du 1er janvier au 31 juillet 2012, 1 433 dossiers ont été effectivement financés.

Un chiffre record par rapport à l'année précédente où on avait, durant le 1er semestre, approuvé 905 dossiers d'un montant total avoisinant les 26 millions de DA." Dans le même contexte, notre interlocuteur a précisé que les PNR et les crédits AMP sont beaucoup plus octroyés pour revigorer les petits métiers et les jeunes artisans de la région qui se sont fixé pour objectif de pérenniser le patrimoine culturel que renferme la capitale de Tin Hinan.

Chacun dans son univers, ils ont fait de leurs ateliers des espaces de création et de féerie où sont réalisées des œuvres fascinantes témoignant d'une richesse culturelle millénaire, léguée par les aïeux des Kel n'Ahaggar et ceux de Tidékelt. C'est ce que nous avons constaté en effet lors de l'exposition-vente, organisée dernièrement par l'Angem à la maison de l'Artisanat du centre-ville et à laquelle ont pris part près de 50 promoteurs. Une variété de produits artisanaux conçus par les Tamanrassetis, inspirés de l'histoire, on ne peut plus envoûtante de la perle du Sud a été ainsi étalée, notamment en ce qui concerne la vannerie et le travail du cuir.

Les instruments de musique constituant la fierté de la femme targuie joliment drapée de son "tissaghnes" ne sont pas en reste puisque le fameux violon monocorde, l'imzad et le tindi, ont été omniprésents dans les stands agréablement ornés par les objets de décorations locales, tels issebrane, tachaihat et la fameuse clé de Tamanrasset.

Dans le cadre des crédits alloués pour la création des micro-entreprises dont le montant ne dépasse pas le seuil du 1 000 000 DA, l'intérimaire du coordinateur de l'Angem a indiqué de son côté que "66 projets ont été financés depuis le début de l'année à ce jour contre seulement 9 en 2011. Cette nouvelle formule ayant permis de booster particulièrement les secteurs des services et d'agriculture dans les localités enclavées, a coûté à la trésorerie de l'agence pas moins de 20 millions de DA, dont 11,35 en 2012 et 9,02 en 2011".

Un paradigme de réussite !

Benbelal Boudjemaâ, 47 ans, a choisi d'investir dans l'aviculture. Après moult péripéties, il a réalisé l'importance de ce créneau d'investissement eu égard aux potentialités existantes. Un rêve vite exaucé après avoir eu le précieux prêt de l'Angem en 2011. Après une année d'activités, la capacité productive de son poulailler passe de 1 000 à 3 000 poulets.

Aujourd'hui, Boudjemaâ est devenu un paradigme de réussite pour nombre de jeunes et un exemple à suivre pour ceux qui se morfondent dans le chômage mais aussi pour les promoteurs qui ont été orientés vers les secteurs d'activité saturés où les chances de réussite sont très minimes. "Au départ j'ai bénéficié d'un prêt de 100 000 DA pour démarrer.

Au bout d'une année, j'ai réalisé que ce créneau est prometteur en dépit des difficultés rencontrées sur le terrain. Actuellement, je compte étendre mon activité afin de générer de nouveaux postes d'emploi et par ricochet approvisionner régulièrement le marché local en poulet de chair.

Ce dessein permettra par conséquent d'exhorter d'autres jeunes à investir dans ce secteur qui demeure sous-exploité malgré les mesures prises par les autorités pour son développement", a-t-il attesté.

Rabah Kareche

Support	Le Quotidien d'Oran	Date	23 août 2012
Titre	Oran 1.856 projets financés par l'ANSEJ Les jeunes préfèrent le transport		

Pas moins de 1.856 projets ont été financés dans le cadre du dispositif de l'Agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes (ANSEJ) à Oran depuis le début de l'année en cours au 22 juillet dernier, selon M. Bessai Barhim, chargé de la communication et de l'écoute sociale.

Ces projets ont permis la création de 3.480 postes d'emploi. Le secteur d'activité le plus sollicité est celui du transport de marchandise avec 658 projets, suivi par le secteur des services avec 564 projets, vient en troisième position le transport frigorifique avec 104 projets financés. Pour ce qui est des dossiers indemnisés par les banques, 267 dossiers ont été pris en charge par les banques. La BEA vient en tête de liste avec 168 dossiers indemnisés, suivie par le CPA 62 dossiers et en suite la BADR avec 30 dossiers, selon M. Bessai.

Avec ces nouveaux projets, le cumul des projets financés depuis 1997 a atteint les 10.393 avec 28.592 emplois créés. Pour l'année écoulée, 1.943 petites et moyennes entreprises (PME) ont été créées dans le cadre de ce dispositif. Le coût d'investissement dépasse les 7 milliards de dinars.

Cette année, l'agence a adopté une nouvelle formule d'encouragement afin de venir en aide aux porteurs de projets et à développer les différentes activités ciblées. Des formations seront dans ce cadre assurées au profit de ces jeunes en matière de gestion des entreprises, un concept que l'agence veut vulgariser à travers des cycles de perfectionnement qui seront donnés dans ce cadre. Avec les nouvelles dispositions prévues cette année pour l'aide et le soutien à l'emploi des jeunes, le traitement des dossiers pourra doubler.

Dans le même cadre, on apprend qu'une nouvelle antenne ANSEJ sera ouverte à Bethioua, alors que celle d'Arzew sera transférée vers un nouveau siège d'ici un mois. Il est aussi prévu l'ouverture d'un siège à Es-Sénia et à Oued Tlélat.

Il y a lieu de rappeler que dans le cadre du suivi des projets sur le terrain, une commission composée de représentants de l'ANSEJ, ceux des banques, des membres du fonds de garantie et des juristes a été installée pour vérifier si les projets financés ont été concrétisés sur le terrain. C'est ainsi que des poursuites judiciaires ont été lancées à l'encontre de dix porteurs de projets dont certains ont bénéficié de complicité de quelques fournisseurs dans l'obtention de crédits pour des projets qui n'existent pas sur le terrain.

Pour sécuriser à la fois tous ces circuits, l'Etat a instauré une nouvelle formule de protection qui exige que seulement 30% du montant du crédit soit octroyé au porteur de projet pour l'acquisition de son matériel. En contrepartie, le fournisseur doit délivrer une attestation justifiant l'existence de cet équipement, laquelle sera remise à l'ANSEJ. Le reste du montant, soit les 70% du crédit, sera débloqué une fois que la commission composée des représentants de l'ANSEJ plus un huissier de justice aura vérifié sur place le matériel réceptionné par le jeune et s'assurer par là même de sa qualité et de sa validité.

J. Boukraâ

Support	El Moudjahid	Date	21 août 2012
Titre	Déclaration finale de la réunion des 5+5 “Raffermissement du dialogue en Méditerranée occidentale”		

Les ministres des Affaires étrangères du groupe des 5+5 ont décidé dans une déclaration finale, à l'issue de leur réunion hier à Rome, de raffermir le dialogue en Méditerranée occidentale.



En s'appuyant sur l'acquis de «l'expérience unique» que les pays du dialogue des 5+5 ont développé dans le domaine sécuritaire, en particulier à travers les rencontres des ministres de la Défense et de l'Intérieur, les ministres appellent à «la poursuite du travail dans les domaines prioritaires de la lutte contre le terrorisme et les organisations criminelles et les trafics illicites».

Ils ont convenu, à cet égard, de «renforcer la coopération» en «tenant compte des nouveaux défis», en allusion à la situation dans la région du Sahel, estimant qu'une «attention particulière» doit être dédiée au thème migratoire dans «une approche globale qui prenne en compte les dimensions du développement, de la mobilité légale et de la lutte contre les flux illégaux».

A ce sujet, ils ont plaidé pour la reprise et la relance du travail de la Conférence des ministres de l'Intérieur du groupe des 5+5 dont la dernière rencontre a eu lieu à Venise en 2009, et la prochaine aura lieu en Algérie, selon la déclaration. Les ministres ont également convenu d'élargir le dialogue à d'autres domaines de coopération, tels que la sécurité alimentaire, la sécurité énergétique, l'environnement, le commerce et les transports. Ils ont plaidé pour «une coopération régionale structurée» dans les domaines de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique afin de «créer un véritable espace intégré de recherche et d'innovation basé sur un pont technologique entre les deux rives».

A cet effet, ils ont fait part de leur désir d'encourager l'échange d'expériences en matière de politiques scientifiques et technologiques et de gestion des systèmes nationaux relatifs à l'innovation.

Les ministres ont dit «appuyer» les actions de formation des formateurs et de perfectionnement au profit des chercheurs dans les domaines scientifiques et technologiques.

Ils ont en outre, fait appel à «l'élargissement» du dialogue des 5+5 à la société civile et à l'introduction de dimensions nouvelles telles que le dialogue interparlementaire, indiquant qu'un forum sur la société civile pourrait être convoqué et réuni «de façon institutionnelle».

Les ministres, qui ont reconnu «l'importance» de la coopération décentralisée en tant que facteur de croissance pour les populations locales et de renforcement du développement économique et social, ont convenu de «favoriser» cette coopération entre les Collectivités locales, le patronat et les Chambres de commerce et d'industrie, avec «une attention particulière» au secteur des micro et petites et moyennes entreprises. Par ailleurs, les ministres ont souligné «le rôle stratégique» du secteur du Tourisme dans les économies des pays membres et ont constaté que ce secteur a été touché «de plein fouet» par la crise économique mondiale.

Dans ce cadre, ils ont appelé à l'élaboration d'une «approche commune» afin de stimuler davantage la coopération en matière de stratégie touristique et d'examiner la possibilité de réactiver les rencontres ministérielles dans le cadre du groupe des 5+5, réaffirmant que le tourisme est un facteur de rapprochement et de développement durable dans la région.

Ils ont également réaffirmé «l'importance» du dialogue dans le domaine culturel, en soulignant le «rôle déterminant» de la culture dans le rapprochement des peuples de la région et dans le renforcement de la stabilité régionale. Ils ont considéré que la coopération culturelle constituait «un important vecteur» pour favoriser «l'enrichissement mutuel» et promouvoir «les valeurs de tolérance, de solidarité et de paix».

A cet égard, ils se sont «félicités» de la poursuite des efforts et des initiatives des pays membres s'inscrivant dans le cadre de la promotion du dialogue interculturel tout en rappelant «la nécessité et l'importance» de la concertation entre les ministères de la Culture des pays membres.

Evoquant l'Union pour la Méditerranée (UpM), les ministres ont convenu de la nécessité de promouvoir sa «vocation spécifique» à l'impulsion de projets d'utilité commune. «Conscients de la rareté de sources de financement», ils ont constaté que «la recherche en cours de nouveaux mécanismes de financement dans la région pourra contribuer à la concrétisation de ces projets».

Soulignant «l'importance» de la complémentarité entre l'UpM et le groupe des 5+5, les ministres ont rappelé leur «attachement» à la poursuite des efforts de l'Union européenne en faveur des pays du sud de la Méditerranée.

Support	El Watan	Date	22 août 2012
Titre	Démarrée en août 2007 La crise financière mondiale est loin de se terminer		

La crise financière mondiale, qui a commencé en 2007, a affecté les banques, les Etats et les entreprises de nombreux pays capitalistes.

Elle s'est notamment traduite, pour certaines banques et Etats, par une subite crise de liquidités et de solvabilité dont les entreprises ne tarderont pas à subir les conséquences en termes de rupture de sources de financement pour leurs investissements et leurs cycles d'exploitation en raison de la raréfaction des crédits bancaires.

Enclenchée au milieu de l'été 2007, cette crise trouve son origine essentiellement dans le dégonflement de la bulle immobilière américaine des années 2000 et dans les pertes gigantesques subies par certaines grandes banques et établissements financiers en raison des créances irrécouvrables des désormais sinistres «subprimes».

Il est bon de rappeler que la présence en masse de ces créances toxiques a été révélée à l'opinion publique par les médias américains, contre la volonté des banquiers les plus influents qui souhaitaient la cacher, au deuxième semestre 2006 avec l'annonce du krach des prêts immobiliers octroyés à des millions d'emprunteurs américains incapables de les rembourser du fait de leurs modestes revenus.

La crise d'insolvabilité à grande échelle ainsi provoquée a mis en difficulté toute la chaîne des acteurs mêlés de près ou de loin à ce type d'emprunt immobilier, au point d'entraîner pratiquement toutes les places financières américaines et leurs partenaires étrangers dans la tourmente.

La propagation de cette crise à l'échelle mondiale, dont les médias feront rapidement écho, ne tardera pas à provoquer une chute des cours des marchés boursiers et la faillite de nombreux établissements financiers parmi lesquels des banques et fonds d'envergure mondiale comme Lehman Brothers. Pour éviter une crise du système capitaliste pouvant déboucher sur les pires scénarios, certains Etats ont dû se résoudre à intervenir pour sauver les banques en difficulté au risque d'alourdir leurs dettes, et souvent même leurs déficits publics.

Les banquiers n'auront du reste pas de difficulté à les convaincre en exerçant sur leurs dirigeants un chantage consistant à exiger des renflouements financiers au risque d'entraîner toute la machine économique dans la tourmente. Ils sont de ce fait parvenus à arracher des centaines de milliards de dollars pour la recapitalisation de leurs banques, sans pour autant avoir été contraints à changer leurs méthodes de travail, centrées comme on le sait sur la spéculation, ni même leurs objectifs en matière d'affectation de résultats financiers dont une bonne partie finit dans les poches des actionnaires.

C'est en grande partie pour cette raison que de nombreux experts demeurent, aujourd'hui encore, convaincus que la crise financière mondiale est loin de se terminer et que, bien au contraire, le plus dur reste à venir.

Cette crise financière mondiale, qui sévit depuis cinq années, est en grande partie responsable de la récession et des reculs de performances économiques qui touchent d'une manière ou d'une autre tous les pays de la planète.

Ce krash financier à grande échelle, que l'opinion publique américaine, et bien plus tard mondiale, imputera aux manipulations malsaines de certains banquiers et courtiers en Bourse, provoquera toutefois un mouvement en faveur d'une meilleure régulation du système bancaire et financier qui, s'il venait à être mis en œuvre et appliqué rigoureusement, pourrait contribuer à moraliser utilement les pratiques financières en prenant soin notamment de les canaliser vers les entreprises créatrices de richesses et d'emplois plutôt que vers la spéculation, comme c'est malheureusement le cas aujourd'hui.

Pratiquement tous les Etats de la planète se sont lancés dans cette course à la régulation faisant intervenir les Banques centrales et le Trésor public pour contenir la crise qui, malgré tout, perdure.

L'Algérie s'y est mise elle aussi en promulguant, notamment par la voie de la Banque centrale, un certain nombre de directives visant à restreindre l'endettement en devises des entreprises aujourd'hui contraintes de payer cash leurs importations, en dévaluant le dinar dans le but de réduire les importations, en limitant les transferts de dividendes et en incitant les entreprises étrangères à se financer au moyen des ressources disponibles dans les banques algériennes.

Pour conjurer le mauvais sort, les autorités feront tout pour éviter que le système financier ne soit arrimé sur le système financier mondial par qui le malheur de la crise serait, selon eux, arrivé. Nos banques ont de ce fait été confinées et sans doute pour longtemps encore dans l'état d'archaïsme qui les caractérise.

Alors que le pays a l'inestimable privilège de posséder de très importantes réserves de change, rien n'est également fait pour saisir l'opportunité de la crise financière mondiale pour acheter ou s'associer au capital d'entreprises ou établissements financiers internationaux viables ayant un besoin urgent de liquidités.

Le cas du constructeur suédois Volvo, racheté par une société chinoise au moment où l'Algérie s'entêtait inutilement à convaincre Renault de construire une usine de montage à Djendjen, est un parfait exemple des occasions ratées. On ne comprend également pas pourquoi le gouvernement algérien ne prend pas l'initiative de créer des fonds souverains comme le font pratiquement tous les pays pétroliers, quitte à confier la gestion très compliquée de ces établissements à des sociétés fiduciaires étrangères placées sous le contrôle (conseil d'administration, commissaires aux comptes) de l'Etat algérien.

Le cas des équipements de production neufs (notamment de BTPH) bradés par les nombreuses entreprises européennes qui ont déposé leurs bilans en raison de la récession est également à relever ; on s'est volontairement privé de ce privilège en interdisant, au moyen de la loi de finances complémentaire pour 2009, l'importation de matériels et d'équipements d'occasion.

Nordine Grim

Support	El Moudjahid	Date	22 août 2012
Titre	Protection de la région côtière d'Alger L'UE approuve un programme de 34 millions d'euros		

Un programme environnemental d'une valeur de 34 millions d'euros destiné à la protection de la région côtière d'Alger a été approuvé par la Commission européenne, a indiqué hier un communiqué de l'Union européenne (UE).



Un programme environnemental d'une valeur de 34 millions d'euros destiné à la protection de la région côtière d'Alger a été approuvé par la Commission européenne, a indiqué hier un communiqué de l'Union européenne (UE). «Ce programme, qui se fera en partenariat avec les autorités algériennes, est consacré à la protection de la côte algéroise des effets de l'urbanisation et des activités économiques, qui est au cœur des politiques de développement du pays», précise le communiqué.

La Commission européenne relève que l'UE et l'Algérie ont renforcé leur coopération en matière de protection de l'environnement, ce nouveau programme illustrant le «nouvel élan» de cette coopération. Elle souligne, à ce titre, que les autorités algériennes, en collaboration avec l'UE, ont mis en place un programme de développement de la région côtière d'Alger, qui prévoit une utilisation «cohérente et intégrée» des terres et la planification de leur gestion. Selon la même source, l'aide européenne dans ce programme s'élèvera à 34 millions d'euros et contribuera à la mise en œuvre de la nouvelle stratégie.

Ce soutien consistera, par exemple, à mettre en place un système de surveillance écologique de la côte, des plans de gestion, des aires protégées et des études sur les coûts de l'investissement public. Le secteur privé et la société civile devraient être étroitement associés à la mise en œuvre du programme, note-t-on dans le communiqué.

Pour l'UE, les principaux défis environnementaux auxquels l'Algérie doit faire face sont la qualité de l'air, la gestion et la qualité des ressources en eau, la gestion des déchets, la protection de la nature, la pollution côtière et marine et la désertification.

La Commission européenne rappelle que l'Algérie a déjà mis au point un plan national de stratégie et d'action pour l'environnement et le développement durable, et que des programmes sectoriels spécifiques relatifs en particulier à la désertification, la gestion des déchets et la protection des zones côtières et marines, ont été adoptés.

Support	El Moudjahid	Date	22 août 2012
Titre	Autrement dit, Euro Le radeau de la Méduse ?		

Sur l'esplanade du terminal 2 de l'aéroport de Francfort, une œuvre d'art de cinq mètres de diamètre, aux couleurs bleu et or, d'une sculpture représentant le sigle monétaire de l'euro va être décelée...



Sur l'esplanade du terminal 2 de l'aéroport de Francfort, une œuvre d'art de cinq mètres de diamètre, aux couleurs bleu et or, d'une sculpture représentant le sigle monétaire de l'euro va être décelée... Tout un symbole sur cette monnaie européenne rattrapée par des réalités sociales et des disparités technologiques trop marquées entre les pays de l'Union.

La monnaie unique n'a plus de sens écrit Die Welt am Sonntag car les pays membres sont trop différents pour qu'une monnaie commune puisse encore fonctionner. Deux discours se télescopent : ceux des politiques, à l'instar de Mario Draghi président de la Banque centrale européenne, de la chancelière allemande Merkel ou du président français Hollande « mobilisés » pour sauver l'euro et le monde de la finance qui anticipe la prochaine vague qui risque d'emporter cette monnaie.

De grands groupes industriels implantés dans la zone euro transfèrent des milliards d'euros vers les Etats-Unis, révèle Kurier un quotidien autrichien en citant le cas de la compagnie pétrolière néerlandaise Shell qui aurait transféré la majorité de ses réserves, soit 15 milliards d'euros. En à peine six mois (décembre 2011 et mai 2012), les investisseurs américains auraient rapatrié d'Europe près de 50 milliards de dollars. Un record jamais enregistré depuis au moins vingt ans.

Dans une déclaration à ce journal le vice-chancelier et ministre des Affaires internationales autrichien affirme qu'il faut réfléchir aux moyens pour « mettre à la porte les pays fragiles de la zone euro ».

Tandis que dans les colonnes du Daily Telegraph, le ministre des Affaires étrangères de la Finlande déclare, il n'existe pas une façon de quitter l'euro mais ce n'est qu'une question de temps. Un répit pour combien de temps encore ?

... Nombreux sont à inscrire début 2014 sur leur agenda pour assister, dans un scénario moins catastrophique, à un retour aux monnaies nationales de certains pays en laissant l'euro pour les économies « solides » ou, au pire, à une disparition pure et simple de cette monnaie.

C'est d'ailleurs, par crainte de cette seconde éventualité que les banques de Wall Street conseillent, selon le prestigieux Financial Times, aux entreprises de se préparer à une rupture de la zone euro, tandis que les banques américaines ont « souscrit » une assurance supplémentaire, dite assurance contre le défaut de paiement, pour réduire les risques qui découleraient de se voir rembourser en monnaies nationales, surtout grecques ou espagnoles.

L'euro ne coule pas encore mais à défaut d'être à bord d'un insubmersible, il s'agrippe sur une sorte de radeau de la Méduse. Les centaines de milliards d'euros qu'il faut injecter dans les économies en crise sont à puiser dans les caisses d'un petit nombre de pays qui refusent maintenant de casser leur tirelire. L'Allemagne, le Luxembourg, les Pays-Bas et la Finlande ne veulent plus financer le Fonds Européen de Solidarité Financière.

Federico Fubini, journaliste italien évoque dans le Corriere della Sera "la grande fuite des capitaux" vers le Nord, notamment l'Allemagne, le Luxembourg et les Pays-Bas qui raréfie le crédit inter-européen et rend problématique le financement de la dette publique. « Rien que d'Italie et d'Espagne, 600 milliards de dollars ont été rapatriés en trois ans vers l'Allemagne et la France...

Chacun est rentré chez lui avec son argent, comme s'il n'avait plus confiance en ses partenaires de la zone euro », écrit-il.

M. Kourssi

Support	El Moudjahid	Date	23 août 2012
Titre	OMC La Russie officiellement 156e membre		

La Russie est devenue hier officiellement le 156e membre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) après 18 ans de négociations, avec pour espoir de moderniser son économie, même si certains mettent en garde sur le prix social élevé de cette adhésion.

La Russie est devenue hier officiellement le 156e membre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) après 18 ans de négociations, avec pour espoir de moderniser son économie, même si certains mettent en garde sur le prix social élevé de cette adhésion. Le directeur général de l'OMC, Pascal Lamy, a souligné dans un communiqué que cette adhésion allait "sans aucun doute renforcer le système de commerce multilatéral".

En moyenne, la Russie va appliquer une taxe douanière de 7,8% sur les produits et a pris des engagements spécifiques dans 11 secteurs de service, précise le communiqué. La Russie, qui était la dernière grande puissance à ne pas être intégrée à l'OMC, avait obtenu en décembre dernier le feu vert des pays membres de cette organisation internationale à son admission. "La Russie est devenue un membre à part entière de l'OMC.

C'est un moyen parfait de stimuler le développement de l'économie et la concurrence", a écrit sur Twitter l'ex-ministre russe des Finances, Alexeï Koudrine, une figure respectée dans les milieux internationaux. Cette adhésion doit garantir "la stabilité du commerce extérieur, la baisse des barrières douanières et administratives et la possibilité de participer à l'élaboration des règles de coopération internationale", a déclaré de son côté au quotidien officiel Rossiïskaya Gazeta le principal négociateur de l'entrée du pays dans l'organisation, Maxime Medvedkov.

Les risques sont "la baisse des taxes d'importation, la limitation des formes de soutien de l'Etat à certains secteurs et par conséquent la hausse de la compétitivité des produits étrangers", a-t-il cependant reconnu.

Les détracteurs du projet, notamment des députés communistes, ont à plusieurs reprises averti que la baisse des droits de douane permettraient aux étrangers d'inonder le marché de produits bon marché, signant l'arrêt de mort de nombreuses industries héritées de l'époque soviétique.

Support	El Moudjahid	Date	23 août 2012
Titre	Demande mondiale de l'or sous l'effet de la crise Recul à 990 tonnes au 2e trimestre 2012		

La demande mondiale d'or a reculé de 7% au deuxième trimestre 2012, à 990 tonnes (T) contre 1065,8 T durant la même période de 2011, sous l'effet de la mauvaise conjoncture économique internationale



La demande mondiale d'or a reculé de 7% au deuxième trimestre 2012, à 990 tonnes (T) contre 1065,8 T durant la même période de 2011, sous l'effet de la mauvaise conjoncture économique internationale, a indiqué mardi un rapport du Conseil mondial de l'or.

En valeur, la demande mondiale aurifère a représenté durant le deuxième trimestre de l'année en cours 51,2 milliards de dollars contre 51,6 milliards de dollars en 2011, selon le même rapport publié sur le portail électronique de l'organisation. Cependant, le conseil indique que cette baisse est à relativiser, car comparée à une demande exceptionnelle enregistrée au deuxième trimestre 2011.

Globalement, l'or a fonctionné comme prévu au deuxième trimestre, servant à la fois de valeur de refuge et de source de liquidités aux investisseurs, ajoute le conseil. " Malgré toutes les incertitudes, l'or est toujours considéré comme un moyen fondamental pour préserver le capital et aussi comme une source de liquidité", commente Marcus Grubb, directeur général de l'investissement au Conseil mondial de l'or.

"Cela est évident au regard de l'activité des banques centrales et des investisseurs qui continuent à augmenter leurs avoirs en or pour diversifier leurs réserves et se protéger contre la dépendance à une ou plusieurs devises étrangères", a-t-il ajouté. La demande en Inde, premier consommateur mondial d'or est tombée à 181,3 T au deuxième trimestre après avoir atteint 294,5 T durant la même période de 2011, impactée par une baisse importante de la demande dans le secteur des bijoux qui s'est établie à 124,8 T en 2012 contre 179,5 T en 2011.

La demande chinoise a été aussi dans la même tendance baissière, reculant à 144,9 T au deuxième trimestre de 2012 contre 156,6 T en 2011. En revanche, la demande en lingots et pièces d'or a augmenté dans la zone euro, les investisseurs considèrent toujours ce métal comme une valeur refuge. La demande dans la zone euro a affiché un rebond de 15% sur un glissement annuel de 77,6 T. Cette hausse est également de 19% supérieure à la moyenne annuelle des cinq dernières années qui est de 65,2 T.

Au deuxième trimestre, le prix moyen de l'once d'or s'est établi à 1.609,49 dollars, en hausse de 7% par rapport à celle de 2011. Enfin la demande du secteur officiel, c'est-à-dire celle des banques centrales a enregistré un niveau record au deuxième trimestre 2012 à 157,5 T, soit plus que le double du niveau atteint durant la même période de 2011.

Les banques centrales ont renforcé leurs réserves au deuxième trimestre dans un contexte de crise économique, à l'instar des banques du Kazakhstan, des Philippines, de la Russie et de l'Ukraine.

Les Etats-Unis viennent en première position en termes de réserves d'or avec 8.133,5 T, suivis de l'Allemagne et du Fonds monétaire internationale (FMI) avec respectivement 3.395,5 tonnes et 2.814 tonnes, selon le même rapport du conseil mondial.

Dans ce classement, l'Algérie occupe la 24e place avec 173,6 T d'or de réserves, selon les mêmes chiffres.

Support	El Moudjahid	Date	22 août 2012
Titre	Salon MED-IT 2012 Un véritable espace de connexion		

Plus de 150 exposants au rendez-vous.



9^e édition du Salon International des technologies de l'information, MED-IT, se tiendra au Palais de la culture d'Alger du 24 au 26 septembre 2012. Plus de 150 exposants les principaux acteurs algériens du secteur des technologies de l'information, dont 30% sont des étrangers parmi lesquelles les grandes multinationales, prendront part à ce rendez-vous.

Placé sous le thème de l' « Innovation IT », MED-IT, dédié aux technologies de l'information et de la communication, cet événement qui réunira pendant trois jours les professionnels sera une vitrine exhaustive des diverses offres de produits et services afin de répondre aux besoins des opérateurs activant dans ce secteur.

Il s'agit également une occasion pour favoriser les échanges d'expériences entre entreprises algériennes et étrangères et permettra ainsi de signer des contrats de partenariat entre eux et pour prendre connaissance notamment des nouvelles technologies en matière de technologie informatique, ainsi qu'une rencontre entre les professionnels, associée à des conférences avec débats sur des thèmes d'actualité, sous l'animation d'experts nationaux et internationaux confirmés.

Il y a lieu de souligner que ce Salon, qui se tiendra sous le haut patronage du ministre de la Poste et des Technologies de l'information et de la communication, bénéficie également du label France, opération soutenue par le ministère délégué au Commerce extérieur français. En plus de cette exposition se Salon sera doté d'un programme d'animation très riche. Ce dernier comprend 65 conférences et tables rondes organisées autour de divers thèmes qui sont, bien sûr, en rapport avec les TIC. Plus encore, le Salon TIC MED-IT 2012 inclut un concours des meilleures start-up IT afin de mettre en avant les sociétés innovantes dans le domaine des TIC.

Enfin ce carrefour de technologie sera muni par le portail « Quand.ma » qui est destiné aux professionnels et agences de communication ou d'évènementiel, il leur offre un espace de communication événementielle et publicitaire, pour annoncer les événements, les nouveautés, partout dans le monde. Gratuit, clair, sans publicité intempestive, il offre une interface sobre, et de nombreuses catégories pour classer les événements, technologies, sports, sites web, séminaires, Salons, foires, cinéma et arts.

Makhlouf Aït Ziane